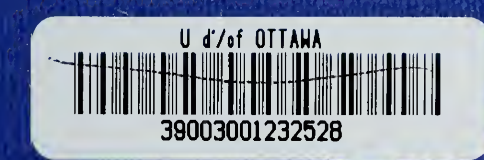




SOUVENIRS

D'UN

PRÉSIDENT AU GRAND CONSEIL

SOUS LOUIS XIV

JOLY DE BLAISY

(1649-1725)

*

Extrait des *Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire,* tome XV.



Mre. George Joly Cher Baron de Blaisy
Coner. du Roy en ses Conseils Second President a Mortier au Parlement de Bourgogne né le 20. de feurier 1610. mort le 2. de Mars 1679.

Heliog. Dujardin

SOUVENIRS

D'UN

PRÉSIDENT AU GRAND CONSEIL

SOUS LOUIS XIV

JOLY DE BLAISY

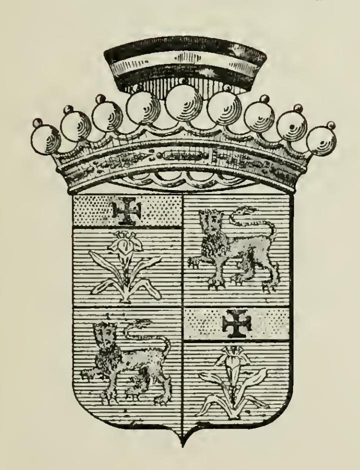
(1649-1725)

AVEC INTRODUCTION ET NOTES

PAR

ERNEST PETIT

Membre non résidant du Comité des travaux historiques.



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, rue Chabot-Charny, 65

—

1899

SOUVENIRS

D'UN PRÉSIDENT AU GRAND CONSEIL

SOUS LOUIS XIV

JOLY DE BLAISY

(1649-1725)

Antoine Joly, baron puis marquis de Blaisy, auteur de ces souvenirs, est né le 6 janvier 1649, et mourut à Dijon le 3 juin 1725, à l'âge de soixante-seize ans. Les détails qu'il fournit sur sa famille dispensent d'en parler plus longuement, mais il est utile de donner les dates fixant les étapes de sa carrière parlementaire, et permettant d'établir, pour les événements de son récit, un ordre chronologique dont il s'est peu préoccupé. Joly de Blaisy fut nommé conseiller à la cour du Parlement de Paris, le 8 mai 1679 ; conseiller honoraire en 1690, et président au Grand Conseil, le 15 avril de la même année. La terre de Blaisy ayant été érigée en marquisat, le 28 juillet 1695, son possesseur prit le nouveau titre qui lui assurait un rang plus élevé dans la hiérarchie nobiliaire de cette magistrature si soucieuse des questions de prérogatives, d'étiquette et de préséances.

Malgré sa haute situation et sa grosse fortune, Joly

de Blaisy n'avait pu se résoudre à contracter d'alliance. De bonne heure il fut atteint d'une maladie nerveuse, pour laquelle il consulta les plus grands médecins du temps, et que ses voyages aux eaux de Bourbon-l'Archambaut, de Forges et ailleurs ne purent enrayer. Plus tard, cette maladie dégénéra en une mélancolie un peu sombre qui l'éloigna de ses amis, et lui fit préférer la solitude aux compagnies qu'il aimait auparavant à fréquenter.

Sur la fin de sa vie, il prit fantaisie de dicter ses souvenirs, et ce travail assez court, fait sans ordre ni méthode, ne l'occupa que quatre jours. Il n'en existe, à notre connaissance, que deux copies fautives : l'une faisant partie de notre collection, et l'autre, encore plus défectueuse, comprise sous le nº 3573 des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, provenant de du Tilliot et de Fevret de Fontette, puis du marquis de Paulmy. Ce dernier recueil est de la main de Jean Piron, calligraphe et dessinateur d'un assez grand nombre de manuscrits de du Tilliot (1).

On connaît un mémoire imprimé d'Antoine Joly sur la biographie de son père intitulé : *Abrégé de la vie de Georges Joly, chevalier, baron de Blaisy, président*

(1) La netteté matérielle de ces copies n'exclut pas les incorrections, les tournures de phrases peu ordinaires, les noms propres estropiés, parfois méconnaissables, et qu'il n'est pas toujours possible de mettre sur pied. La ponctuation n'est pas mieux observée que l'orthographe, et tout le travail est d'une seule pièce, sans alinéas, paragraphes, ni coupures. Nous n'avons pas cru devoir respecter entièrement la présentation du manuscrit qui, pour la commodité de la lecture, a été mis en alinéas ; enfin on l'a fait précéder d'un sommaire et suivre d'une table onomastique.

à mortier au Parlement de Dijon, Paris, 1679. Cette brochure est accompagnée d'un portrait gravé par Edelinck (1).

Malgré toutes ses incorrections, ce recueil de souvenirs est intéressant, et l'on peut s'étonner à bon droit qu'il soit resté inédit, alors que les mémoires historiques sont avidement recherchés par les curieux qui s'occupent de l'ancienne société française.

Ici, nous trouvons des détails d'un grand intérêt sur l'existence de la jeunesse dorée appartenant à la haute magistrature bourguignonne et occupant le haut du pavé à Dijon comme à Paris. Les uns et les autres de ces Parlementaires sont d'une noblesse relativement récente et n'ayant franchi qu'un nombre limité de générations. D'autres, d'origine notoirement roturière, ont réparé cette distraction de la nature, en prenant des licences nobiliaires que leur robe de magistrat fait tolérer. Les premiers appellent les seconds des partisans ou des chevaliers d'industrie. Puis, après un certain temps, les alliances, les rapprochements de famille, les intérêts communs font disparaître les nuances, et le tout compose cette société poudrée, élégante et polie, qui, malgré sa morgue parfois amusante et la majesté de ses hautes perruques, nous apparaît avec une solennité qui n'est pas sans charme.

Nous ne sommes point encore arrivés au relâchement

(1) La brochure et le portrait sont de format in-4. Un portrait in-fol. du même personnage avait été gravé par Landry, en 1664. En tête d'un des volumes manuscrits de Pierre Palliot, Antoine Joly a donné une autre notice sur ce célèbre imprimeur et historiographe, après qu'il eut acheté la précieuse collection en 14 volumes dont nous avons parlé ailleurs.

des mœurs de la Régence. On s'amuse décemment dans la bonne compagnie, et les irrégularités qui peuvent se produire parmi les membres qui la composent n'apparaissent jamais à la surface. Joly de Blaisy est un galant homme qui raconte naïvement ses impressions, et laisse entrevoir des fautes et des regrets. Si sa cousine Mme de la Berchère, née d'Eaubonne, le nomme son exécuteur testamentaire, si Mme de Caumartin, la femme de son ami le plus intime, lui fait un legs de deux cent cinquante mille livres, au détriment de sa famille, contentons-nous des explications qu'on veut bien nous donner, et ne nous montrons pas moins discret que le légataire. Le gentilhomme est trop honnête et trop bien élevé pour profiter de ces avantages qui auraient pu compromettre sa réputation et la mémoire de ses donatrices.

Comme la plupart des magistrats bourguignons, qui tenaient à honneur d'avoir une belle bibliothèque, Joly de Blaisy augmenta beaucoup celle de son père, qui était déjà importante, et pour laquelle il avait fait graver un ex-libris et fabriquer un fer bien connu des bibliophiles. Cette bibliothèque, contenant peu de manuscrits, mais composée d'excellents livres en tous genres, dont l'antiquaire Blanchard, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avait fait le catalogue, était partie à Paris, partie au château de Blaisy et partie à Dijon. Elle fut dispersée au milieu du siècle dernier, après l'incendie qui, le 16 mars 1751, détruisit les manuscrits de Palliot dans le cabinet de l'hôtel de Blaisy, à Dijon (1), et les beaux exem-

(1) Rue Chabot-Charny, 32. L'hôtel Joly de Blaisy, qui appartint

plaires en veau fauve qui en proviennent se retrouvent fréquemment dans les ventes publiques.

Un grand nombre de familles dijonnaises appartenant à la magistrature, sous le règne de Louis XIV, sont citées dans ces souvenirs, les Legouz de la Berchère, Maleteste, Berthier, Lantin de Montagny, des Barres, Bernardon, Bouhier, Perrency de Grosbois, de Montchal, Feydeau de Brou, Bouchu, Brulart, etc. Nous assistons également aux intrigues du Palais à Paris pour l'obtention des charges de conseillers ou de présidents au Grand-Conseil, et divers épisodes relatifs aux Harlay, Verthamon, Portail, Montholon, le chancelier Boucherat, de Mesmes, Chauvelin et autres méritent d'être pris en considération.

Des relations d'une nature différente et toutes littéraires s'étaient établies avec Barbier d'Aucourt, Blanchard, l'abbé Marsollier, le marquis de Dangeau, Dan-

autrefois aux Vienne, conserve encore des restes de l'époque où il servait de résidence à l'une des premières familles de la noblesse d'épée en Bourgogne ; le haut comble aigu, la porte à ébrasements prismatiques et à accolade, la tourelle à vis de l'escalier et un corps de logis en équerre faisant portique au rez-de-chaussée, comme on en voit à l'hôtel de Cluny, à Paris, qui est à peu près du même temps, c'est-à-dire des dernières années du xve siècle. Le pavillon d'angle au sud et l'oratoire ou chapelle, petit pavillon carré, ont été ajoutés dans la seconde moitié du xvie siècle par le président au Parlement Agneau-Begat. Enfin l'hôtel fut modernisé un siècle plus tard, mais il conserve encore dans ses grandes lignes la marque de son origine et quand il y a quelque quarante-cinq ans, les enduits extérieurs furent refaits, on vit apparaître le tracé des grandes fenêtres cruciformes auxquelles ont été substituées sous Louis XIV les ouvertures que l'on voit encore. Le cabinet des livres était au rez-de-chaussée ; la maison appartient aujourd'hui à M. Henri Blondel, ancien notaire.

chet, Pierre Palliot, les abbés de Longuerue, de Choisy et de Dangeau. Joly de Blaisy était en correspondance avec plusieurs d'entre eux. Le célèbre collectionneur Roger de Gaignières, qu'il a quelque peu maltraité dans ces mémoires, et fort injustement à notre avis, nous a conservé un certain nombre de ses lettres (1).

On n'a point la prétention d'attacher à ces souvenirs plus d'importance qu'ils n'en méritent, mais quand ils ne serviraient qu'à prouver la haute autorité des parents et la respectueuse déférence des enfants au XVII[e] siècle, peut-être y aurait-il une leçon et un enseignement, profitables pour les générations contemporaines élevées dans des idées d'une complète indépendance. Il serait ingénieux d'établir que ces idées d'indépendance absolue doivent contribuer à l'élévation de l'état moral des couches sociales destinées à voir le commencement du XX[e] siècle.

ERNEST PETIT.

Vausse, septembre 1898.

(1) Ces lettres sont à la Bibliothèque nationale, fonds français, n° 24.983, fol. 277 et suivants. Nous en avons analysé quelques-unes dans l'introduction du tome V des *Ducs de Bourgogne de la race capétienne*. Voir lettre à M. Léopold Delisle, de l'Institut : *Roger de Gaignières et Pierre Palliot*.

SOMMAIRE

Famille d'Antoine Joly de Blaisy. — Son enfance. — Ses premiers précepteurs ; Barbier d'Aucour ; curieux détails biographiques. — Etudes de droit à Paris avec Legouz de la Berchère, son cousin. — Pension chez M. Langlois, procureur en la Chambre des Comptes. — Leçons de Bocager, célèbre professeur de droit. — Joly prend ses licences à Orléans, revient à Dijon. — Gaspillages et perte de temps. — Rentrée à Paris en pension chez Le Coussin, avocat au Parlement. — Promenades sur la Loire avec M. Maleteste. — Vie des jeunes gens de famille à Dijon. — Folles dépenses et dettes. — Voyage en Italie avec MM. Maleteste, du Thil, Berthier, Lantin de Montagny et autres. — Six mois à Rome. — Retour à Dijon.

Projets de mariage avec la fille du président des Barres, qui épouse Pierre de Bauffremont, marquis de Listenois. — Autre projet. — Refus d'une charge de conseiller. — Rapport de famille entre les Joly, les Bernardon, les Bouhier, les Perreney de Grosbois. — Belle carrière de M. de la Berchère, d'abord aumônier du roi, puis promu à divers archevêchés. — Relations de Joly de Blaisy à Paris. — Mort de son père. — Sa réception comme conseiller au Parlement de Paris à la troisième chambre des enquêtes. — Ses amitiés avec MM. de Brou, de Montchal, de Caumartin, de Richebourg, etc... M[me] de la Berchère, née d'Eaubonne, le fait son exécuteur testamentaire. — Négligence dans la direction de ses propres affaires. — Régie confiée à M. Fourneret, secrétaire du roi. — Ses dépenses de constructions au château de Blaizy. — Son train de maison à Paris.

Intimité de Joly de Blaisy avec M. de Harlay, gendre du chancelier Boucherat, et successeur de l'intendant Bouchu. — Intrigues pour les charges de Présidents au Grand Conseil. — Bignon, de Brou, du Tillet, etc... Cérémonie de la réception de Joly comme président. — Lettres de vétérance comme conseiller. — MM. de la Briffe, Portail, Rossignol, Dubois de Courcelier, de Montholon, de Verthamon, Le Normand, etc. — Sociétés et compagnies de Mmes de Richemont, de Caumartin, Berthier, de Mesmes, Bouchu, etc... — Maladie nerveuse, tristesse et mélancolie. — Eaux de Bourbon-l'Archambaut. — Intrigues auprès du prince de Condé pour la place de premier président au Parlement de Bourgogne, après la mort de Nicolas Bruslart. — Joly refuse la place et diverses autres faveurs en raison de sa santé.

Retraite et solitude. — Bibliothèque de Joly de Blaisy cataloguée par Blanchard, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Réminiscences et souvenirs des amis. — Détails sur Roger de Gaignières, sur Pierre Palliot, historiographe du roi et autres. — Mme de Caumartin lègue 250.000 livres à Joly de Blaisy par un testament dont le chancelier de Pontchartrain fut l'exécuteur. — Effet produit par ce legs ; mécontentement du président de Croizet, l'un des héritiers. — Retour en Bourgogne.— Projets de retraite et d'un règlement de vie.

J'ay fait bien des fautes en ma vie, et s'il m'en reste encore quelque souvenir, c'est plutôt pour les repasser dans l'amertume de mon cœur, pour en demander pardon à Dieu, et inviter ceux qui viendront après moi de n'en pas faire de semblables, et non pour m'excuser, que je me suis avisé d'en écrire quelque chose. Il y en a quelques-unes dont il n'est pas à propos de parler parce qu'elles ne me regardent pas seul, et parce que la prudence ne le permet pas. Il est toujours bon de s'humilier soi-même, mais c'est quand cela

peut être de quelque utilité pour notre salut et pour l'édification de notre prochain.

Je suis né le 6 janvier 1649. Mon père s'appelloit George Joly (1), chevalier, baron de Blaisy, et ma mère Elisabeth Bernardon, fille de M. Bernardon (2), seigneur de Grosbois, qui est mort doyen du Parlement, homme très habile et très laborieux, fort estimé au Palais, et de Hélène de Poligny (3). Mon parrain fut Antoine Joly (4), baron de Blaisy, greffier en chef du Parlement et secrétaire des États de Bourgogne, homme d'un

(1) George Joly, né à Dijon, le 20 février 1610, mort dans la même ville le 2 mars 1679, président au Parlement de Dijon le 29 décembre 1644. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits. Son fils, auteur de ces mémoires, a publié : *Abrégé de la vie de Georges Joly, chevalier, baron de Blaisy, président à mortier au Parlement de Bourgogne*, Paris, 1678, in-4. On a deux portraits de ce personnage, l'un in-4, gravé par Edelinck, accompagnait sa biographie, l'autre in-fol. fut gravé par P. Landry, en 1664. A défaut du portrait de l'auteur de ces souvenirs, on a cru devoir donner ici celui de son père par Edelinck, qui est beau et peu commun. Les Joly de Blaisy avaient leur sépulture dans l'église, aujourd'hui détruite, des Cordeliers de Dijon ; la statue de Georges de Blaisy, par Jean Dubois, se voit aujourd'hui dans la chapelle de l'hospice Sainte-Anne.

(2) Guillaume Bernardon, seigneur de Grosbois et de Corcelles-les-Arts, fils d'Etienne et d'Elisabeth Lenet, conseiller au Parlement de Dijon dès 1625, marié en premières noces à Hélène de Poligny, et ensuite à Charlotte de Cirey, fille de Bénigne, seigneur de Magny, conseiller au Parlement et de Marie Jaquot.

(3) Hélène de Poligny, fille de Jean, seigneur de Drambon, conseiller au Parlement, et de Marie Gonthier.

(4) Antoine Joly, baron de Blaisy, seigneur d'Ecutigny, député aux Etats généraux en 1614, grand-père de l'auteur, marié deux fois, 1° avec Jeanne Morin, 2° avec Claudine Jaquot.

grand mérite et d'une grande habileté, estimé des gouverneurs et des ministres ; il n'en faut point d'autre preuve que la bonne conduite qu'il a toujours eue dans le cours de sa vie qui a été de quatre-vingt-quatre ans. Ma marraine fut Marie Lenet, femme d'Etienne Bernardon, mon bisaïeul, mort aussi doyen du Parlement.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, parce que l'on en peut voir ce qui est de principal dans un petit abrégé qui a été fait de la vie de George Joly.

J'ai été élevé dans la maison de mon père jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, et je finis mes études de philosophie, aiant toujours été au collège des R. P. Jésuites, pour lesquels je ne saurois avoir trop de reconnoissance, puisque je leur suis redevable de tous les soins qu'ils ont bien voulu prendre pour m'instruire dans les sciences et pour m'inspirer des sentiments de vertu et de piété.

J'ai eu pendant ce temps-là deux ou trois précepteurs, mais entr'autres un qui étoit de Langres, et qui s'est distingué dans le monde ; il s'appelloit Barbier (1). Quand il sortit du logis,

(1) Les curieux détails biographiques fournis par M. Joly de Blaisy ne figurent nulle part ailleurs. Jean Barbier d'Aucour naquit à Langres en 1641 et mourut à Paris le 13 septembre 1694. Il avait fait ses études à Langres et à Dijon, et plus tard fut répétiteur au collège de Lisieux en même temps qu'il faisait son droit. Il devint membre de l'Académie française en 1683. On a de cet auteur plusieurs pièces : *Onguent pour les brûlures ou le secret d'empêcher*

il s'en alla à Paris croyant faire fortune ; il avoit du mérite et écrivoit joliment en vers et en prose, et s'il avoit eu du bonheur et du manège pour se faire valoir, il auroit pu la rendre plus considérable. Je dirai par occasion ce que j'en ay sçu. Il avoit de l'esprit et du talent pour la poésie ; il commença par se faire connoître par une explication d'une énigme au collège des Jésuites ; comme il étoit vif, ainsi que les Langrois le sont ordinairement, et que ces bons Pères sont délicats, il lui échappa quelque chose qui ne leur plut point, depuis ce temps-là, il n'y eut plus grand commerce entre eux.

Pour lors MM. du Port-Roial faisoient du bruit dans le monde, M. Barbier fit connoissance avec quelques-uns, mais comme il étoit d'un naturel fort timide, et qu'il n'avoit pas de quoi subsister, il fut contraint de se mettre en pension chez un libraire qui n'étoit pas fort riche et qui vendoit en cachette quelques livres de ces messieurs. Dans la suite, M. Barbier épousa sa fille, et n'en fut guère plus à son aise.

M. Barbier se fit recevoir avocat, plaida sa

les Jésuites de brûler les livres ; Sentiments de Cléanthe sur les entretiens d'Ariste et d'Eugène par le père Bouhours ; les Gaudinettes, recueil de satires ; *Apollon vendeur de Mithridate*, satire contre Racine, et quelques remarques peu importantes sur divers sujets. Aux visiteurs étonnés de sa pauvreté pendant sa dernière maladie, Barbier répondait : *ma consolation est de ne pas laisser d'héritier de ma misère.*

première cause, et j'ai ouï dire qu'il demeura court, ce qui le fit retirer du barreau, mais cela ne l'empêcha pas d'écrire très poliment, car il en étoit fort capable. En effet, M. de Verthamon de Villemont, maître des requêtes, aiant eu cette grande affaire contre M. l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe de Beaumont, qui fit tant de bruit, et qui mit si fort en colère le roi, le meilleur prince du monde et le moins sujet à cette passion, on soupçonna que M. Barbier fit le factum qui étoit rempli de choses très fortes et peu judicieuses, en sorte que M. de Verthamon pour faire satisfaction à M. l'archevêque fut mis à la Bastille.

Je pense que M. Barbier ne fut pas connu pour être l'auteur de ce libelle, ou tout au moins qu'il n'y avoit pas travaillé seul. Il fit ensuite quelques ouvrages où il ne mit pas son nom, et le père Bouhours aiant mis au jour les *Entretiens d'Eugène et d'Ariste*, M. Barbier en fit la critique qui fut assez estimée. Cela ne le rendit pas plus riche ; mais il eut dans la suite une occasion où il auroit pu, ce semble, le devenir, car M. Colbert qui cherchoit des gens d'esprit pour l'éducation de MM. ses fils, le choisit pour être précepteur de M. d'Ormoy, qui fut depuis appelé M. de Blainville, et qui fut reçu en survivance de la charge de surintendant des bâtiments, qu'il n'a pas gardée.

Ce fut dans ce tems là que M. Barbier, qui avoit pris le nom d'Aucourt, fut reçu à l'Académie françoise par la recommandation de M. Colbert. Il ne tira pas de grands avantages de la fortune de ce grand ministre ; il se mit dans une affaire des bois de Normandie, où il croioit faire de grands profits, mais comme ce n'étoit pas un négoce trop propre à un homme de lettres, quoique ses associés fussent plus fins que lui, ils n'y réussirent pas ; aussi, au lieu d'avoir profité, ils n'eurent que des procès de reste, où M. Benoist, mon bon ami, qui le connoissoit, et moi, lui avons rendu de grands services. Il retomba dans son premier état, et fut contraint de se mettre encore précepteur ou gouverneur de M. de La Meilleraye avec des appointemens médiocres, dont il se plaignoit quelquefois à moi, car il venoit me voir de tems en tems, mais toujours avec un air embarrassé, ce qui marquoit bien qu'il n'étoit pas à son aise. Je pourrois dire sans reproche que je lui ai prêté quelques pistoles de bien bon cœur.

Depuis ce tems là, je ne sais pas trop ce qu'il est devenu ; j'ai cru que je pouvois faire cette digression pour montrer que le choix, que l'on avoit fait de ce précepteur pour moi, n'étoit pas mauvais, puisque de bien plus grands seigneurs que moi s'en sont servi. Je l'ai fait aussi pour dire quelque chose

d'un homme qui n'étoit pas trop connu d'ailleurs.

Mais pour revenir à ce qui me regarde, l'on m'envoia à Paris pour étudier en droit, aussitôt que j'eus fait ma philosophie, où j'avois assez bien réussi, aiant soutenu des thèses avec applaudissement.

M. l'abbé de La Berchère (1), mon cousin germain, et à peu près du même âge que moi, avec qui j'ai toujours vécu comme avec un frère, avoit été envoié deux ans auparavant au collège d'Harcourt pour y faire sa philosophie, parce qu'il vouloit prendre des degrés en Sorbonne. Nous avions étudié jusqu'en rhétorique ensemble sous le P. Francelet à Dijon où il demeuroit, parceque madame sa mère (2), s'y étoit retirée depuis la mort de M. le premier président de Grenoble, son mari. Elle vivoit avec mon père, son frère, dans une si grande union qu'on peut dire que ces deux personnes, des premiers de la ville, y donnoient un

(1) Charles Le Gouz de la Berchère, né à Dijon en 1647, fils de Pierre, premier président au Parlement de Grenoble et de Louise Joly, tante de l'auteur. Charles fut nommé, en 1677, évêque de Lavaur; en 1683, archevêque d'Aix; en 1687, archevêque d'Alby; en 1703, archevêque de Narbonne. Il était membre honoraire de l'Académie des sciences de Montpellier, il composa plusieurs ouvrages et mourut à Narbonne le 2 juin 1719.

(2) Louise Joly, fille d'Antoine, baron de Blaisy, greffier en chef du Parlement, femme de Pierre Le Gouz de la Berchère, cité dans la note qui précède.

exemple d'une vertu et d'une modestie rare, qui font le bonheur des familles.

Quand M. l'abbé de La Berchère sortit du collège d'Harcourt, j'avois aussi achevé ma philosophie sous le P. Le Moleur. On chercha proche de la Sorbonne un endroit pour nous mettre en pension et nous faire demeurer ensemble, afin que je profitasse d'une si bonne compagnie, et aussi des soins de M. Brelot, qui étoit son précepteur, et qui depuis qu'il est entré avec lui ne l'a jamais quitté.

Le bon homme M. Merle, ancien domestique de la maison, qui avoit servi chez mon grand-père, fut choisi pour me mener à Paris dans le carrosse de voiture, et pour me mettre entre les mains de M. Brelot.

Nous tombâmes heureusement chez M. Langlois, procureur en la chambre des comptes, qui voulut bien prendre des pensionnaires, et qui loua pour cet effet une assez grande maison de madame Le Maître de Ferrière, en la rue des Mathurins. La réputation de M. l'abbé de la Berchère, qui passoit déjà pour un modèle de vertu, et qui avoit de très bonnes mœurs et un grand attachement à l'étude pour parvenir comme il a fait aux premières dignités de l'Église, fit que plusieurs personnes de condition, qui vouloient aussi faire étudier leur fils en Sorbonne, recherchèrent à les mettre en sa compagnie chez M. Langlois, où nous

étions fort bien. M. l'abbé le Jay, depuis évêque de Cahors, M. l'abbé de Gourgue (1), depuis évêque de Bazas, et M. son frère (2) qui est encore président à Bordeaux, M. l'abbé de Brou (3), d'un rare mérite et qui est mort depuis évêque d'Amiens, y vinrent ; ensuite quelques autres; nous étions ainsi quelquefois sept ou huit pensionnaires. M. l'abbé de Bezons, non pas celui qui est archevêque de Bordeaux, mais celui qui est à présent maréchal de France, y vint demeurer pendant quelques mois ; mais ne se sentant pas propre à la profession ecclésiastique à laquelle M. son père, conseiller d'Etat, le vouloit engager par un bénéfice qu'il lui avoit déjà fait avoir, et n'osant pas lui déclarer sa volonté, un beau matin laissa sur sa table un billet, par lequel il lui déclaroit qu'il alloit se jeter dans les troupes. M. son père fut deux ans sans savoir où il étoit, ou du moins faisant semblant de ne pas le savoir, car on dit que, l'aiant enfin découvert, il lui fit donner sous main quelque petite chose pour l'aider à subsister, et

(1) Jacques-Joseph de Gourgue, évêque de Bazas, en 1684, décédé en 1724, prélat recommandable par une vie exemplaire. Il était fils de Jean de Gourgues, baron de Vayres, président à mortier au Parlement de Bordeaux, décédé en 1684.

(2) Jean-François-Joseph de Gourgue, marquis de Vayre et d'Aulnay, né le 3 décembre 1670, décédé le 24 juillet 1734.

(3) Henri Feydeau de Brou, d'abord aumônier du roi, puis évêque d'Amiens, mourut en 1706. Les souvenirs du marquis de Blaisy furent écrits longtemps après cette date.

le recommanda à des officiers principaux de l'armée où il étoit. Ce parti, comme on peut le voir à présent, ne lui a pas mal réussi, puisqu'il est parvenu à la première dignité de la guerre. Je remarquerai en passant que M. de Bezons, conseiller d'Etat, son père, a été des plus heureux en fils, puisque les trois qu'il a eus ont été tous trois dans leurs profèssions des premiers et des plus excellens. Je veux dire M. de Bezons, intendant de Guienne, conseiller d'état très estimé et très aimé, contre l'ordinaire des intendants ; M. l'archevêque de Bordeaux, une des meilleures têtes du clergé, et M. le maréchal, dont je viens de parler.

Pour moi, qui n'étois pas destiné à la profession ecclésiastique, et qui n'ai point pris ce parti là, dont je me suis bien repenti, car ne m'étant jamais marié, et n'en n'aiant jamais eu envie, j'aurois cent fois mieux fait.

Je suivis donc ma destinée, et j'étudiai en droit chez M. Bocager, le plus célèbre docteur de ce temps là, qui demeuroit dans le cul de sac de la rue de la Tissanderie. C'étoit un peu loin de la rue des Mathurins, et comme dès ce temps là j'étois un enfant gâté, j'allois souvent en chaise chez lui, et avois cette délicatesse là, et peut-être cette vanité d'être distingué de mes camarades, et je dépensois mon argent mal à propos, n'aiant pas ce bon jugement de voir que des personnes qui

me valoient bien, et même plus, venoient de bien plus loin à pied.

J'ai dit que j'étudiois chez M. Bocager, mais outre cela j'avois un répétiteur, nommé M. de Rocole, qui vendit ses bénéfices, et qui s'en alla en Allemagne chez un prince de la maison de Brunsvick, où il éleva les princes ses enfans, et se maria. Comme nous étions dans la rue des Mathurins, ce M. de Rocole avoit souvent la commodité de venir au logis. La maison où nous demeurions appartenoit, comme je l'ai dit, à M[me] Le Maître de Ferrière, et nous fîmes connoissance avec M. son fils, homme de condition, petit-fils du premier président Le Maître, si célèbre, et dont la famille est des plus considérables de la robe.

J'ai conservé cette amitié avec M. de Ferrière, jusqu'à sa mort. Je parlerois volontiers de lui, car il avoit mille bonnes qualités. Il étoit d'un esprit assez singulier ; cela pourra revenir dans la suite, mais celui à qui j'ai conservé une liaison d'amitié plus étroite, c'est M. de Verthamon de la Villeavrey, fils de M. de Villemont, qui demeuroit dans notre même rue des Mathurins, à l'hôtel de Clugny. Je peux dire que c'est un vrai et fidèle ami, et quoique nous n'aions pas toujours eu occasion de nous fréquenter aussi souvent que deux intimes amis l'auroient pu faire, nous n'avons jamais cessé d'être fort attachés

l'un à l'autre, comme je le pourrois prouver par une confiance qu'il avoit en moi et même toute sa famille, M. l'abbé de Verthamon, son frère, depuis évêque de Pamiers, et M. son frère, conseiller au Parlement.

J'écris tout ceci sans art, et suivant qu'il me vient en pensée, et je suis ravi de me souvenir de mes amis, à mesure que cela se présente.

Après que j'eus fait mes études de droit, j'allai à Orléans prendre mes licences, et on me fit revenir à Dijon pour me faire recevoir avocat. Mais comme j'étois en ce temps là de mauvaise humeur, et que je ne répondois pas à la tendresse et à l'amitié du meilleur père du monde, je m'étois mis en tête de m'établir à Paris, croiant qu'ayant de grands biens et pouvant faire l'homme d'importance, j'y ferois grande fortune, peut-être aussi à cause que je voiois que mes cousins de La Berchère, qui avoient de bien meilleures raisons que moi pour s'y établir, n'avoient pas voulu demeurer à Dijon.

J'avois oublié de dire que quand j'allai à Paris, mon père me donna des lettres de recommandation, pour les présenter à quelques-uns de nos parents, à Mme de Fleury (1), mère de M. de

(1) Charlotte de Bourlon, fille de Mathieu de Bourlon, conseiller d'Etat, mariée en 1634 à Jean, seigneur de Fleury, d'abord conseiller au Parlement de Bretagne, puis conseiller au grand conseil en 1631.

Fleury (1), conseiller au Parlement, qui demeuroit en ce temps là auprès de l'hôtel de Bourgogne. Elle s'appelloit Bourlon, sœur de M. l'évêque de Soissons de ce temps là. C'étoit elle qui eut la commission, lorsque mon père se maria, d'acheter tous les présents de nopce, le beau fil de perles et un fort beau point de Gênes, dont j'ai trouvé tous les mémoires. Le fil de perles coûta six mille livres, je l'ai encore, et le point de Gênes cinq cents livres, un très beau cabinet d'ébène, que j'ai donné à Mme de Norges.

Mon père étoit trop bon ; il me donnoit trop d'argent, dont j'abusois en me faisant habiller proprement. Il souffroit que j'eusse deux laquais, ce qui étoit contre l'usage, et qu'aucun de mes camarades n'avoient, quoique de même condition.

Je n'avois plus personne qui me retint ; je n'étois pourtant pas débauché, mais je me laissois entraîner par des amis qui faisoient des parties de divertissement dont ils me mettoient. Je n'étois de bonne humeur que hors du logis. Ma mère étoit presque toujours au lit incommodée, et d'une certaine humeur mélancolique dont je n'ai peut-être que trop hérité. Elle ne prenoit

(1) Jean-François, seigneur de Fleury, avocat-général au Parlement de Metz, en 1660, puis conseiller au Parlement de Paris, en 1664, marié la même année à Madeleine Talon, fille de Joseph-Omer Talon, lieutenant-général à la table de marbre, puis avocat-général au Parlement de Paris, en 1697.

aucun soin du ménage, de sorte que quoique la maison fut une maison dont le mari et la femme fussent les plus honnêtes gens du monde, elle n'étoit pas aussi bien réglée que beaucoup d'autres de gens de moindre importance, chez lesquels il n'arrivoit pas si souvent des désordres, auxquels je tiens que des pères de famille doivent avoir attention.

Je perdois ainsi mon tems comme la plupart des jeunes gens de la ville ; on me renvoia à Paris. Mon père qui étoit sage, mais comme j'ai dit, trop bon, eut la complaisance de me laisser sur ma bonne foi, quoique néanmoins avec précaution.

On me mit en pension chez M. Le Coussin (1), avocat en Parlement, rue de Bièvre, qui étoit de Langres. Il avoit été précepteur de M. de la Berchère, maître des requêtes, lorsqu'il étoit au collège d'Harcourt. Ensuite, il s'étoit mis à suivre le barreau, et eut le bonheur, comme il ne manquoit pas d'esprit, d'entrer chez M. Amelot, premier président de la cour des aides, qui le mit auprès de M. son fils, comme on en met auprès des personnes de condition de robe pour étudier avec eux et fréquenter ensemble le barreau.

M. le Coussin sçut profiter de cet avantage ;

(1) La famille Le Coussin avait des ramifications en Bourgogne, et Pierre Palliot en a fait la généalogie restée manuscrite, qui figure à la bibliothèque de Dijon sous le n° 209 du fonds Baudot.

il travailla avec le père, et le fils fut emploié à plaider à la cour des aides, mais le père étant mort et le fils ayant succédé dans la charge de premier président qu'il ne garda pas longtemps, car il mourut peu après, M. le Coussin vola de ses propres ailes, et, s'étant mis en son ménage, il me prit en pension, mais je ne scus pas profiter de ce que j'aurois pu apprendre auprès de lui ; il est vrai qu'il étoit toujours au Palais ou dans son cabinet, à travailler.

J'étois d'une humeur particulière ; je ne voiois que peu de personnes, ne sortois que rarement ; il est vrai que j'étudiois, mais des choses qui n'étoient pas du métier auquel j'étois destiné.

Après avoir été quelque temps à Paris, je ne me souviens pas bien si ce fut pendant les vacations que nous allâmes, M. Maleteste (1) et moi, nous promener sur la rivière de Loire à Orléans, Tours, Angers, Nantes, La Rochelle, Bourges, et nous revînmes passer l'hyver à Paris, après quoi on nous fit revenir à Dijon.

M. Berthier (2), qui a été conseiller au Parle-

(1) Etienne Maleteste, seigneur des Tarts, conseiller au Parlement, qui épousa Louise-Bernarde Joly d'Ecutigny. François, père d'Etienne, avait été un avocat distingué du Parlement de Bourgogne et avait occupé la mairie de Dijon, en 1651.

(2) Claude-Bénigne Berthier, d'abord conseiller au Parlement de Dijon, puis en celui de Paris, et commissaire aux requêtes du Palais, décédé le 2 juillet 1682. Il eut de Louise-Marie de Machault un fils, Louis-Bénigne Berthier de Sauvigny, qui fut président de

ment de Paris, fils de M. Berthier, trésorier d'état, étoit aussi notre bon ami et camarade, ainsi que c'est la coutume entre compatriotes, et nous avons toujours été bons amis. Car j'ose dire que tous ceux avec lesquels j'ai eu le bonheur de l'être une fois, je ne me suis jamais brouillé avec aucuns, et comme j'étois d'humeur assez honnête, doux, point querelleur ni difficultueux, chacun s'accomodoit assez de moi. Je n'étois point propre à exciter la joie ou les divertissements, mais je ne les troublois point.

Il fallut encore revenir à Dijon. où mon père souhaitoit de m'attirer, mais mon humeur recommançoit toujours. Je voulois avoir un carrosse, chose ridicule en ce tems là, ou aucun des jeunes gens, même en charge, n'en n'avoient, et où les carrosses étoient très rares.

Il fallut pour nous occuper, parce qu'on ne donnoit point de dispenses, il fallut dis-je, pour ne pas nous laisser croupir dans l'oisiveté et dans la débauche, à laquelle dans Dijon les enfans de famille ne sont que trop portés, nous envoier voiager.

Je dirai ici avec regret, même avec quelque sorte de honte pour ceux qui favorisent la débauche, le luxe et la dépense des enfans de famille, qu'il

la cinquième chambre des requêtes du Parlement de Paris, marié à Jeanne Orry, sœur du contrôleur général des finances, et qui mourut en septembre 1745.

y avoit dans la ville un commerce honteux de personnes que je ne nommerai pas, dont les filles sont présentement parfaitement établies, et très honnêtes gens, qui prêtoient à gros deniers. Nous trouvions tant d'argent que nous voulions par le moien des notaires qui gagnoient horriblement sur nous; un Maufou, un Tristan et quelques autres prenoient des cent livres par sac de mille livres. Si je disois en cet endroit combien je devois quand j'allai en Italie, et combien j'ai emprunté encore jusqu'à la mort de mon père, je devrois mourir de honte et de regret,

MM. de Cirey, Gonthier (1), Du Thil, Berthier, Maleteste, Montagny (2) étoient de notre bande; mais comme M. Gonthier étoit plus âgé que nous, et M. de Cirey aussi, on vouloit qu'ils fussent cautions. Je n'ai jamais sceu ce que c'étoit que l'épargne ny le ménage, ny faire réflexion que mes dépenses frivoles et inutiles rendent plus méprisable qu'elles n'attirent de considérations de ceux qui, tant que vous avez quelque chose, vous le mangent, et après cela se moquent de vous.

Je me résolus donc à faire le voiage d'Italie, je

(1) La famille Gonthier compte à cette époque quatre conseillers au Parlement de Bourgogne; elle eut plus d'une alliance avec les Joly.

(2) Jean-Baptiste Lantin, seigneur de Montagny et de Montcoy, fils d'Etienne et de Catherine Maleteste, fut conseiller au parlement et épousa Philiberte-Constance, fille d'Edme Perret, aussi conseiller au parlement, dont il eut quatre enfants.

ne sais comment. Jamais personne n'a été moins propre à la fatigue, ni moins curieux que moi. Mon père fit la partie avec M. Maleteste le père, M. Lantin et d'autres; mais, comme j'avois l'entêtement de Paris, je voulus avoir des compagnons de ce pays là. Il se rencontra par hazard un M. Tiersons, fils d'un maître des requêtes, originaire de Bretagne, avec lequel je fis la partie. Nous rejoignîmes ces MM. de notre païs à Lyon ; ou nous donna des lettres de recommandation pour les principales villes d'Italie. Je me souviens que M. le marquis de Varennes, qui s'étoit retiré à la cour de Turin pendant un certain temps pour quelques affaires qu'il avoit eues en France, nous en donna pour MM. de Cagnolle et d'autres gens de qualité qui nous reçurent fort bien. Nous allâmes à Gênes, ou nous restâmes plusieurs jours. Nous avions des lettres de recommandation pour les R. P. jésuites, entre autres pour un Père de la mission de Spinola.

Nous nous étions fait accompagner par les chemins de quelques jeunes gens sans les connaître ; nous logions ensemble dans une même auberge, et nous couchâmes dans une même chambre à Gênes. Il y en avoit un qui étoit de Lyon, je ne sais de quelle condition, mais de peu de mine ; je fus volé, car un matin voulant me lever pour m'habiller, ma culotte se trouva perdue, où il y avoit environ trente pistoles et quel-

ques bijoux. Je fis grand bruit, mais cela ne produisit rien. J'ai toujours soupçonné que c'étoit cet homme de Lyon, et je remarque ceci pour faire voir qu'il ne faut pas aisément se mettre en compagnie de gens inconnus et de peu de considération.

Nous allâmes ensuite à Milan, à Bologne, à Florence, à Sienne, où nous apprîmes que l'on alloit couronner le pape Clément X, qui venoit d'être élu (1). Nous nous proposâmes de prendre la poste. Je n'étois pas bon courrier, et en voulant monter à cheval, je tombai sans me blesser ; cela me dégouta, je restai avec mon valet de chambre, et ces Messieurs firent diligence pour voir les cérémonies.

Pendant que je venois à petites journées, nous trouvâmes MM. du Thil, Montagny, et autres bourguignons, M. le comte de Tavannes, M. de Saint-Abre ; nous nous logeâmes bien, et prîmes équipage ensemble, et fîmes comme les françois font ordinairement, beaucoup de folies et dépenses ridicules. Nous nous associâmes tous les bourguignons ensemble et faisions assez bonne chère, recevant tous les autres françois assez honorablement.

M. le duc de Chaulnes, ambassadeur, partit

(1) Clément X fut élu pape le 29 avril 1670, à l'âge de quatre-vingts ans, après un conclave de quatre mois.

peu de tems après le conclave. Il y avoit à Rome M. le chevalier de Lorraine, exilé; il avoit avec lui M. le marquis de Janzé, père de M. le marquis de Janzé que j'ai connu depuis à Paris, beau-frère de M. de la Villeavrey. Ce n'est pourtant pas de là qu'est venue notre connaissance, mais de M. de Caumartin, de madame la marquise d'Uxelles, et autres personnes qu'il fréquentoit.

M. le comte de Marsan vint trouver M. son frère, il eut la petite vérole qui couroit à Rome prodigieusement; les grandes personnes en réchappoient, les enfans en mouroient; plus de deux mille, dit-on, en périrent. Je ne sais si c'est en allant à la porte de M. le comte de Marsan, comme les autres françois. pour m'informer de l'état de sa santé, mais enfin je fus assez malheureux pour prendre la petite vérole, et assez heureux pour en guérir. D'abord tous mes camarades se retirèrent de moi, il ne me resta plus qu'un valet de chambre et un autre valet. Heureusement que le Père Courtot, cordelier, qui étoit député de son ordre pour affaire importante, me venoit voir quand il pouvoit. Après avoir été tout couvert de petite vérole, et pendant trois ou quatre jours en danger, j'en réchappai.

Je demeurai longtemps à Rome, car j'y ai séjourné pendant environ six mois avec tous mes camarades de Dijon, et près de six mois avec

M. l'abbé de Dangeau (1), avec lequel je fus assez heureux de faire connaissance. Il étoit arrivé depuis peu de Pologne, et suivoit la profession des armes, étant de la religion P. R. Mais s'étant converti, il avoit été nommé camérier du Pape. C'étoit une personne de qualité, de distinction, d'esprit et de mérite, le plus aimable et du meilleur commerce du monde, que j'ai retrouvé à Paris le même, c'est-à-dire très honnête et très aimable.

Je le quittai avec regret, et revins joindre nos MM. de Bourgogne à Venise, où nous passâmes trois semaines, et revînmes par les Alpes à Lyon. Ces MM. ont bien plus profité de leur voiage que moi, car ils étoient bien plus curieux de musique et de beaux-arts, et moins paresseux. Quand on dit à M. le président, mon père, que j'avois la petite vérole, il répondit : *je ne me défiois pas de celle-là.*

Je pourrois dire à ma louange que quoique je n'aie pas été toujours tout à fait sage, je n'ai jamais donné dans aucun excès de débauche. MM. nos camarades étoient un peu moins rete-

(1) Louis de Courcillon, abbé de Dangeau, né en janvier 1643, décédé le 1er janvier 1723. Ce grand voyageur avait parcouru toute l'Europe. Après avoir été envoyé en Pologne, il fut nommé lecteur du roi et recueillit de nombreux bénéfices ecclésiastiques. Il fut nommé membre de l'Académie française, en 1682, à la place de l'abbé Cottin.

nus que moi, mais pourtant vivant honnêtement, sans jamais s'abandonner à toutes sortes de personnes, comme cela ne se pratique que trop par ceux qui ont cette inclination.

Lorsque nous fûmes de retour en notre païs, au lieu de remercier mon père de tant de grâces, de bontés et d'affection qu'il me témoignoit, je fus de la plus méchante humeur qu'on ne peut exprimer. J'ensevelirois cela dans un éternel silence, si Dieu ne m'avoit fait la grâce, plusieurs fois devant sa mort, de lui en demander mille fois pardon, et d'en avoir versé un torrent de larmes. Ma mère, qui étoit bonne, m'excusoit, et comme je l'ai déjà dit, les infirmités qui la retenoient dans son lit l'empêchoient de prendre garde à son ménage, et elle n'excitoit pas mon père contre moi, trop occupé qu'il étoit des affaires du Palais, ou des arbitrages dont il étoit accablé pour établir ses enfans. C'est une chose admirable de voir comment ce grand homme, un des plus illustres magistrats qui ait été dans la province, rendoit service à tout le monde. Il n'y a guère de seigneurs et de personnes considérables dans le païs qui ne lui ait quelque obligation particulière, et pour ce qui est des principales familles de la ville, il n'y a guère de mariage ou d'affaire importante où l'on ne se soit servi de son entremise. Il conservoit son bien qui étoit très grand, plutôt par économie et frugalité que

par attention à le faire valoir, et pendant ce temps là, il sembloit qu'il négligeoit d'avoir de grandes vues pour ses deux fils, qu'assurément il auroit pu placer avantageusement.

Il est vrai qu'en ce tems-là, les dispenses pour entrer en charge étoient assez difficiles à obtenir. M. Colbert, qui vouloit abaisser la robe, ou du moins remédier au prix excessif des charges, avoit fait faire des déclarations qui éloignoient fort les jeunes gens des entrées dans les cours souveraines. Ceux qui n'étoient pas pressés de se dépouiller de leur charge ou de leur argent n'étoient peut-être pas fâchés de ces obstacles, mais je peux dire que mon père n'étoit pas de ce nombre, et s'il ne se pressoit pas, c'étoit plutôt parce que de son naturel il n'étoit pas empressé et qu'il étoit trop prudent, que par aucune autre raison.

Il y avoit dans notre voisinage, vis-à-vis de notre maison où nous demeurions, dans la rue Saint-Étienne, une héritière (1), fille de feu M. le président des Barres. Tout le monde de la ville, qui se mêle toujours de raisonner sur les affaires d'autrui, me la destinoit ; et en effet rien n'étoit plus convenable. M. le président des

(1) Marie des Barres, fille de Bernard, marquis de Mirebeau, président à mortier, et de Antoinette de Beauclerc d'Achères.

Barres étoit un peu notre parent, et dans la tutelle de mon père le premier nommé. Il avoit plus que personne connoissance de l'état de ses biens, qui consistoient en grandes terres comme Mirebeau, Ruffey, Vanvey, et en belles maisons ; il est vrai qu'il y avoit quelques dettes et qu'il falloit débrouiller tout cela, ce qui fut cause que M. Chauvelin, qui est conseiller d'Etat, et qui en ce tems là étoit intendant de Franche-Comté, cherchant quelque bon parti pour se marier par la faveur de M. Le Tellier, rechercha cette demoiselle, mais aiant approfondi l'état de sa maison, il cessa de s'y attacher, et rompit ce qui avoit été presque conclu.

Cette affaire n'auroit pas eu la même face pour moi, car mon père étant fort riche, en contrats et en argent comptant, auroit facilement débrouillé toutes ces affaires.

Madame la présidente des Barres (1), une bonne veuve fort simple, mais d'assez bonne maison, fille de M. de Beauclerc, prévôt des ordres du roi, fils d'un secrétaire d'Etat, et allié à la maison d'Estampes, et par là à plusieurs autres maisons, auroit fort souhaité que j'eusse pensé à sa fille.

(1) Antoinette de Beauclerc d'Achères, fille de Michel de Beauclerc, maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, et de Marguerite d'Estampes. Elle avait épousé en 1660 Bernard des Barres, seigneur de Ruffey, marquis de Mirebeau, président à mortier et conseiller d'État.

M. Legouz-Morin (1), conseiller au Parlement, bon homme et notre parent et ami, qui avoit d'extrêmes égards pour mon père, et qui lui avoit aussi de grandes obligations parce qu'il s'étoit mêlé de son mariage où il avoit eu de grandes difficultés, attendu qu'il avoit été dans les ordres et chanté l'Épître, gouvernoit absolument la bonne femme.

Tous les jours il invitoit mon père à penser à cette affaire ; enfin mon père m'en parla, et pendant huit jours je fus assez en train de me marier. C'est la seule fois que je me souviens d'en avoir eu quelque envie, tenté par la bonne alliance. Mais comme mon père ne m'en pressa pas beaucoup, qu'il étoit très froid et qu'il étoit homme qui faisoit de grandes réflexions, la chose en demeura là. Je m'en suis repenti ; j'aurois été, sans contredit, le plus puissant de ma robe dans la province, et qui auroit eu le plus bel établissement.

Elle a été mariée depuis à M. de Listenois (2), homme de grande qualité. Je sais bien que l'on m'a dit que Mlle des Barres n'étoit pas un aussi bon parti que l'on croioit, et qu'elle tenoit un peu

(1) Pierre Legouz, conseiller au parlement en 1649, fut substitué aux nom et armes de Morin, par le testament de Jacques Morin, conseiller au parlement, son oncle maternel, en 1646. Il épousa Catherine-Françoise Fevret.

(2) Pierre de Bauffremont, marquis de Listenois, colonel de dragons, épousa Marie des Barres, en 1681.

de l'humeur brusque de son père et de la simplicité de sa mère. Mais au surplus, elle étoit de bonne maison, et pour ce qui est de sa conduite, on n'a jamais rien dit qui ne la dut faire passer pour une personne vertueuse.

Je dirai, pendant que je suis sur cette matière, qu'une année ou deux après, je ne me souviens pas bien précisément, le greffier Pelletier (1), qui étoit homme habile et de bon sens, tout à fait dans les intérêts de notre famille, parce qu'au Palais tous les commis de greffe, dépendant de M. d'Ecutigny (2), avoient la plupart fait leur fortune chez nos grands-pères et dans notre famille, le greffier Pelletier, dis-je, vint faire une proposition à mon père d'une demoiselle, jeune, bien faite et bien élevée, à laquelle on auroit donné pour moi, en faveur de l'alliance, parce qu'on nous voioit bien apparentés et puissants en biens, on auroit donné réellement et de fait quatre cents sacs de mille livres chacun, avec espérance de plus grande somme dans la suite, ce qui s'est trouvé vrai pour un autre. Mon père m'en parla mais froidement, et comme j'étois

(1) Jacques Pelletier, seigneur de Jambles, fils de Jacques, greffier en chef au bailliage de Montcenis. Celui-ci, d'abord greffier au parlement de Dijon, devint ensuite secrétaire du roi et contrôleur en la chancellerie du parlement de Dijon.

(2) Antoine Joly, seigneur d'Ecutigny, greffier en chef du parlement et des Etats de Bourgogne, oncle et parrain de l'auteur de ces mémoires.

jeune homme, qui, comme je l'ai dit, n'avois pas envie de me marier, je n'écoutai pas cela. J'ai peut-être eu tort, car la dame a du mérite, et a eu des enfants qu'elle a mariés fort honorablement; son frère étoit de mes intimes amis. Voilà comment vont les choses du monde, qui se gouverne par des voies connues de la seule providence, et que nous devons adorer en nous humiliant de ce que nous n'avons pas scu user comme nous devions des grâces que Dieu nous faisoit.

Je retournai à Paris faire le jeune homme; j'allois et revenois sans penser à ce qui étoit le plus essentiel. Comme mon père, qui avoit infiniment de sagesse et de prudence, voioit bien qu'il falloit m'établir et commencer par me mettre en charge, étant déjà âgé de plus de vingt-sept ans, il traita d'une charge de conseiller au parlement de Dijon, et me pressa fort de la prendre. J'eus la force ou pour mieux dire l'impertinence de la refuser. Tout autre que lui peut-être se seroit emporté, et m'auroit bien appris que ce n'est pas ainsi que je devois reconnaître ses bontés. Mais quoi qu'il en soit, je n'eus d'autre punition que celle qu'on me laissa sans me donner d'autre charge, et l'on fit recevoir mon frère dans cette charge. Il falloit avoir en ce tems là vingt-sept ans pour y entrer, ce qui avoit arrêté je ne sais combien de jeunes gens, auxquels leurs pères vouloient remettre leur charge ou en acheter.

Comme la porte fut ouverte chacun s'empressa d'y entrer. Mon père, qui étoit le plus ancien par sa dignité et par ses services, arrêta tous ceux qui se présentèrent, qui ne firent aucune difficulté de lui céder. Ainsi mon frère, en entrant au Palais, eut d'abord dix à douze conseillers après lui, ce qui n'étoit pas un médiocre avantage (1).

On trouvera dans un livre, qui est écrit de la main de mon grand-père, le nombre de ses enfants et petits-enfants, et quelque chose de ce qui regarde mon frère, leur nom et leur âge ; on y trouve écrit ce qui regarde M. de la Berchère et M. d'Ecutigny. Il y a dans une page la relation de la maladie et de la mort de ma mère, qui mourut le 20 août 1672, âgée de quarante-huit ans. Ce fut une grande perte pour nous, car c'étoit une vertueuse dame, craignant Dieu, peu agissante à la vérité, mais n'aiant aucun de ces défauts qui ne sont que trop communs à la plupart des femmes, fâcheuses à leurs domestiques, coquettes ou capricieuses.

(1) Guillaume Joly, seigneur de Norges, nommé conseiller au parlement en 1674, épousa Marie-Anne de Thésut, dont il eut quatre enfants : Antoine, marquis de Blaisy, neveu et filleul de l'auteur de ces souvenirs et qui fut aussi conseiller au parlement, en 1719 ; Guillaume, également conseiller ; Philiberte, mariée à Bernard de Chanteau, et Elisabeth, qui épousa Bernard Joly, de la branche des seigneurs de la Grange-du-Pré.

M. Bernardon (1), son père, qui mourut pendant mon voiage d'Italie, ne lui fit pas tout à fait justice dans son testament. Il ne lui institua que vingt mille écus, et institua ses deux sœurs du second lit ses héritières universelles du surplus, qui montoit à de grosses sommes.

Mon père aima mieux conserver la paix et l'amitié dans la famille que de faire des procès qui n'auroient pas vraisemblablement été mal fondés, mais qui auroient troublé son repos et l'union, qui sont un des principaux bonheurs de la vie. M. Bouhier et M. de Grosbois (2), qui sont ses deux beaux-frères. et qui en ont profité, sont de parfaitement honnêtes gens, mes tantes de très vertueuses femmes, et nous avons toujours bien vécu avec leurs enfants dont le mérite et les bonnes qualités ne sauroient être trop estimés; ils sont bien établis et se soutiennent avec honneur dans le Parlement, dont on peut dire qu'ils sont le principal ornement.

Mon père est demeuré veuf le reste de sa vie, pendant laquelle on peut dire, à notre grande

(1) Guillaume Bernardon, seigneur de Grosbois et de Corcelles-les-Arts.

(2) Jean Bouhier et Nicolas Perreney, seigneur de Grosbois, tous deux conseillers au parlement, avaient épousé les deux sœurs nées du second mariage de Guillaume Bernardon avec Charlotte de Cirey, fille de Bénigne, seigneur de Magny, conseiller au parlement et de Marie Jaquot.

confusion, que nous ne lui avons pas donné une aussi grande satisfaction qu'il méritoit.

Je passe sous silence pour des considérations importantes ce qui ne me regarde pas, qui pourroit pourtant servir de grande instruction, ce qui n'a été que trop connu et dont il ne restera que trop de mémoire.

Le désir que j'avois d'avoir une charge à Paris duroit toujours, lorsque mon père mourut. Il y avoit enfin donné les mains et même écrit à quelques-uns de nos parents, comme MM. le Cocq, de la Berchère, Joly de Fleury ; on délibéroit pour me mettre au Parlement ou au grand conseil. Mon père disoit toujours qu'il n'étoit pas si riche qu'on pensoit et se défendoit auprès de ses parents et amis de pouvoir faire de grandes avances, soit pour achat, soit pour l'entretien. Il y a lieu de s'en étonner, car assurément pour notre éducation il n'avoit rien épargné. Il ne s'informoit pas trop si nous empruntions pour faire beaucoup de dépenses, ou du moins il ne nous en chatioit pas, comme il semble qu'il auroit du faire. Il étoit trop réservé et, si j'ose le dire, trop timide pour l'établissement de ses enfants et parents. Car je me souviens que comme il étoit le conseil de madame de la Berchère, sa sœur qui étoit une femme courageuse et de résolution, il fut question de songer à ce que l'on feroit de M. l'abbé de la Berchère, ses sœurs aiant été déjà mariées très noblement

et richement avec de grandes dottes, l'une avec M. le comte d'Ellin, l'autre avec M. le Cocq de Corbueille. et la troisième avec M. le marquis de Bourry, de la famille de Pellevé, qui a été la plus malheureuse.

Il fut question, dis-je, de M. l'abbé de la Berchère, qui avoit une terre en Bourgogne par préciput, et par conséquent comme un petit engagement à y demeurer pour la faire valoir. On lui proposa de le faire conseiller clerc au Parlement de Bourgogne, mais lui, qui se sentoit du courage, et sa mère, quoique petite, qui avoit une élévation et une grandeur d'âme très compatible néanmoins avec une extrême modestie et une extrême piété, n'y voulut point entendre du tout. Il est vrai qu'on craignoit aussi de déplaire à M. le premier président, leur oncle, qu'on ménageoit dès ce tems là, quoiqu'il n'en valut pas trop la peine. Il étoit bien aise d'avoir un neveu à la cour, où il avoit des vues chimériques, pensant devenir chancelier ou tout au moins secrétaire d'état.

On se résolut donc de traiter d'une charge d'aumonier du roi, qui, en ce temps là, se vendoit. On acheta celle de M. l'abbé Fyot (1), et comme

(1) Claude Fyot de la Marche, né à Dijon le 9 octobre 1630, mort le 17 avril 1721, prieur de Pontailler, 1644, aumônier ordinaire du roi, 1651, abbé de Saint-Etienne de Dijon, 1662, député du clergé, 1665, conseiller d'Etat, 1669, deux fois élu des Etats de Bourgogne. Il a publié une bonne *Histoire de l'église de Saint-Etienne de Dijon*, avec des preuves.

M. l'abbé de la Berchère n'avoit pas perdu son tems dans ses études, s'étant fait recevoir docteur en Sorbonne avec distinction pour le savoir et pour les bonnes mœurs, il ne perdit pas non plus son tems pendant qu'il étoit aumonier, car au bout de quatre ou cinq années, s'étant mis dans les bonnes grâces du P. Ferrière, et s'étant acquis à la cour la réputation d'une personne parfaitement attentive à remplir ses devoirs, étant d'une assiduité et d'une exactitude charmante auprès du roi, il ne tarda guère à être fait évêque de Lavaur, évêché de Languedoc qui vaut plus de vingt-cinq mille livres de rente, où il ne demeura guère, car il fut nommé peu après à l'archevêché d'Aix, place d'importance, et depuis à l'archevêché d'Alby, puis marchant enfin à pas de géant à la seconde place du royaume dans le clergé, à l'archevêché de Narbonne, ce qui est bien différent d'une place de conseiller au Parlement de Dijon (1).

Je n'ai pu refuser cette espèce de digression qui se présentoit naturellement, et qui fait voir qu'il n'y a rien de tel que d'avoir du courage, et de bien suivre un bon chemin sans se détourner.

Pour revenir à ce qui me regarde plus particulièrement, et continuer à me mettre devant les yeux la plupart des fautes que j'ai commises et le peu de bonnes actions que j'ai faites, je dirai

(1) On a indiqué précédemment toutes les dates de promotions de l'abbé de la Berchère.

qu'après avoir perdu mon temps en ne me mettant pas en charge, en ne plaidant ni ne prenant aucun parti que celui de la robe, auquel seul j'étois propre, parce que je n'avois pas été élevé pour la guerre, quoique dans le fond je n'y eusse pas de répugnance, je prenois patience en ne me jetant pas dans le jeu ni dans la débauche, mais tachant de voir des gens de ma condition et même de ceux qui étoient plus relevés. MM. de Thou, l'aîné, celui qui avoit fait le voyage d'Italie avec M. de la Villavrey, de Verthamon, Benoist, le Mérat et autres, étoient ceux que je fréquentois le plus ordinairement.

Je revenois de temps en temps en Bourgogne et puis retournois à Paris, où j'appris malheureusement la mort de mon père qui arriva subitement le 1er mars 1679, et fut véritablement un coup de foudre pour moi, car quoique je ne lui eusse pas donné beaucoup de satisfaction, il est pourtant très vrai que depuis certain tems il me combloit d'amitié, et me faisoit revenir de mon entêtement.

Je me rendis donc à Dijon le plutôt qu'il me fut possible. Aussitôt que je fus arrivé, on fit faire les services aux Cordeliers où tout le parlement assista (1) ; sa mémoire sera toujours en vénéra-

(1) Antoine Joly, marquis de Blaisy, et son frère, conseiller au parlement de Bourgogne, firent élever à leur père un superbe mausolée dans l'église des Cordeliers de Dijon. On n'a plus que des dessins de ce curieux monument.

tion parmi les gens de bien et ne se perdra jamais. Son testament me fut fort avantageux ; j'eus de grands préciputs, je n'en dirai pas davantage par les raisons qui furent écrites et contenues dans un mémoire qui y étoit joint que je voulus bien brûler. Nous partageâmes, suivant ce qui fut réglé par les conseils de M. Joly, greffier, qui avoit été nommé exécuteur, quoique notre parent assez éloigné, puisqu'il n'étoit qu'au sixième degré. Il ne laissoit pas, par sa sagesse et sa discrétion et son attachement, d'être préférable pour y travailler. Il fut le seul qui prit connoissance du fond et qui se mêla du détail. Il parloit peu, et je me souviens qu'il voioit avec regret que, quoique j'eusse assez d'esprit et de mérite, je persistois toujours dans les mêmes sentiments.

Mon frère ne se soucioit guère de tout ce qui se passoit, ce qui fachoit encore plus le pauvre M. Joly le greffier. Quand tout fut fait, il fallut tout de bon songer à me mettre en charge à Paris. Celle de conseiller valoit cent mille livres ; il falloit consigner argent comptant, parce que M. Colbert avoit voulu que pour éviter les fraudes qu'on auroit pu faire en donnant les pots de vin, on portat la somme réellement et de fait pour la donner au premier vendeur démissionnaire. Nous avions trouvé dans un coffre cette somme, qui, suivant ce qui avoit été réglé et convenu ensuite par M. le greffier Joly, m'appartenoit. M. Bazin, trésorier des

Etats (1), me la fit toucher à Paris, et comme il y avoit peu d'acquéreurs, attendu les difficultés dont j'ai parlé, il y avoit six semaines que M. Tardif conseiller avoit mis sa démission aux parties casuelles, sans que personne se présentat pour la lever.

M. Joly de Fleury, que je ne fréquentois pas trop, eut la bonté de me venir dire tout ce que je devois faire pour me faire recevoir. Il avoit été d'avis, ainsy que M. de la Berchère et M. Le Cocq (2), que j'achetasse plutôt une charge au Parlement qu'au Grand-Conseil, quoique celle-ci semblat mieux convenir à un provincial, parce qu'ils disoient que quand on parle d'établissement pour les mariages, on fait un tout autre cas d'un conseiller au Parlement qui doit demeurer toute l'année à Paris que d'un qui emmène sa femme en province, quelquefois pour bien plus de six mois.

M. de Fleury me mena donc chez tous ces MM. du Parlement. C'étoit en ce temps là M. de Novion (3) qui étoit premier président. On avoit

(1) François Bazin, d'abord lieutenant-général criminel au baillage de Semur, puis trésorier général des Etats de Bourgogne, marié à Jeanne Chartraire, reprit de fief, en 1670, la terre de Bierre-les-Semur.

(2) Le Cocq était conseiller à la seconde chambre des enquêtes. Voir *Augustissimo Galliarum senatui panegiricus, Paris*, 1685, p. 87.

(3) Nicolas Potier de Novion avait succédé en 1676 à Guillaume de Lamoignon dans sa charge de premier président.

fait des règles au Palais, d'ailleurs assez peu observées, qui ne tombèrent presque que sur moi, par lesquelles, afin qu'on ne pipât pas la loi, M. le président la donnoit lui-même, et disoit : vous répondrez sur telle loi. Ce fut la loi, *si unquam de revocandis donationibus*, qui me fut indiquée. On me donna huit jours pour m'y préparer, et je répondis assez bien. Il est vrai que comme tout le monde me tendoit les bras, mes parents et mes amis m'avoient donné des arguments qu'on m'avoit communiqués.

Je remarquerai qu'en ce tems, lorsqu'on recevoit un conseiller on portoit son nom dans les chambres où l'on mettoit le nom et la qualité de son père, et le nom de sa mère. Cela avoit été inventé pour exclure les partisans, dont la race étoit encore odieuse. Mais depuis, on a bien changé et on ne voit autre chose, et on les force pour ainsi dire d'y entrer, parce qu'ils paient mieux que les autres. C'est ce qui a si fort avili la robe, et qui l'anéantira tout à fait à la fin.

On me regardoit comme un homme de condition fort riche qui venoit de recueillir une grosse succession, et il n'y avoit point de père qui n'eut quelque veue pour sa fille sur moi, parce que j'avois quelque réputation.

Je tombai dans la chambre de M. le président de Fourcy, qui étoit la troisième des enquêtes, la plus estimée du Palais. Chacun me vouloit avoir ;

ce fut un bonheur pour moi, car elle étoit composée d'excellents sujets, et quoique j'avoue que je n'aie pas répondu à l'idée qu'on avoit de moi, parce que je ne travaillois pas et ne m'appliquois pas assez à mon métier, je ne laissois pas d'avoir les bonnes grâces et l'estime des principaux, comme de MM. de Saint-Martin, Le Nain, Portail, Malebranche, qui étoient des anciens, et je fis amitié avec ceux qui étoient à ma portée, MM. Le Jay, de Balincourt et autres (1).

M. de Montchal, qui avoit déjà été de ma connoissance de la rue des Mathurins, fut aussi conseiller dans cette chambre, et c'est avec lui que j'ai fait une plus étroite union qui a duré jusqu'à la mort, et dont il m'a donné des marques, m'ayant légué un fort beau tableau de Chartreux que je conserve précieusement. Nous étions trois de ses principaux amis, M. de Brou, évêque d'Amiens, frère de madame de Richebourg, auquel il donna un diamant, M. de Balincourt, notre confrère, auquel il donna un fort beau cours de droit. Nous avons vécu en grande confiance d'amitié l'un pour

(1) Les conseillers de la troisième chambre des enquêtes dont M. de Fourcy était président, étaient avec Joly de Blaisy, MM. de Saint-Martin, Le Nain, Portail, Le Boults, Malebranche, Thibeuf, de Machault, Le Jay de la Maison-Rouge, Regnault, de Montagnac d'Estansane, Amelot, Brunet, Le Febvre d'Aubonne, Brayet, Testu de Balincourt, Le Pellier, Guillemin de Courchamp, de Montchal, de la Grange, de la Forest d'Armaillé, etc. La plupart d'entre eux sont cités dans ces petits mémoires.

l'autre, tant que j'ai été conseiller dans sa chambre, et depuis, président au grand conseil, j'ai conservé cette même amitié avec sa famille, madame sa femme, sœur de MM. Henin, mes amis, mesdames ses filles; car il n'eut que deux filles, dont l'aînée fut mariée avec M. Barentin, mort intendant de Dunkerque.

M. de Montchal étoit fils d'un maître des requêtes, et neveu de M. de Montchal, archevêque de Toulouse, si célèbre dans le clergé par son mérite.

M. Amelot (1), que j'avois connu avant que je fusse conseiller, étoit aussi de cette chambre, dont il est à présent très digne président. Il fut l'un de mes témoins avec M. Bailly, avocat général du grand conseil, lorsque je me fis recevoir.

J'ai toujours été assez particulier, j'étois retiré et ne me produisois pas étourdiment. Je dois avouer à mon deshonheur que pendant les dix années que j'ai servi dans la troisième chambre des enquêtes, je n'y ai pas travaillé comme j'aurois du le faire, n'aiant pas rapporté de grands procès, quoique, si j'eusse voulu m'en charger, M. le président de Fourcy m'en eut distribué autant que je l'eusse désiré. Mais je n'avois guère de pratique, et n'aimois pas à m'appliquer. C'est un grand défaut dans un juge et dans un homme qui d'ail-

(1) Michel-Charles Amelot de Gournay, président de la première chambre des enquêtes du parlement de Paris.

leurs a de l'esprit, mais qui préfère des bagatelles à ce qui est essentiel pour sa profession.

M. de Caumartin (1) qui étoit conseiller aux requêtes vint au bout de deux ans dans la troisième chambre des enquêtes, afin de pouvoir servir dans la Tournelle, parce que ceux qui se destinent à passer dans les grandes charges de la robe sont bien aises d'avoir servi partout. Je fis amitié avec lui. Nous commencions aussi à voir M. de Mesme, qui est à présent premier président, et quoique ces MM. fussent d'une volée bien plus relevée que moi parce qu'ils donnoient dans le bel air de la cour, néanmoins quand ils revenoient avec les gens de robe de leur âge, j'étois des premiers.

J'allois même très souvent chez M. de Caumartin le père (2), qui me faisoit mille caresses.

(1) Louis-Urbain Le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, comte de Moret, né en 1653, décédé le 2 décembre 1720. Elève de Fléchier, conseiller au parlement, 1674, maître des requêtes, 1682, conseiller d'Etat, 1697, intendant des finances de 1690 à 1715. Il aida beaucoup Pontchartrain, contrôleur général des finances, et Saint-Simon l'a accusé d'être fat et glorieux. C'est le premier homme de robe qui ait porté des habits de velours et de soie. A Saint-Ange où il recevait de nombreux invités, on voyait souvent Boileau, La Fontaine et autres. La cour s'y rendait de Fontainebleau, et ce magistrat du grand monde passait pour avoir beaucoup d'esprit.

(2) Louis-François Le Fèvre de Caumartin, père du président, né en 1624, fut intendant de Champagne. Cet ami du cardinal de Retz a fait avec le généalogiste d'Hozier un livre connu : *Recherches sur la noblesse de Champagne*, Châlons, 1672. Il est décédé le 3 mars 1687.

C'étoit lui qui avoit marié chez lui Mlle d'Eaubonne, sa cousine, avec M. de la Berchère, mon cousin, mariage très bien assorti (1), car c'étoit une fille de condition qui avoit cent mille écus et qui a toujours été une femme très vertueuse, comme elle l'a toujours prouvé dans les intendances où elle a été avec son mari, en Bourbonnois, Auvergne, Montauban et Rouen, où ils ont toujours été fort estimés et se sont conduits avec honneur et désintéressement, et s'ils n'ont pas eu la récompense qu'on donne ordinairement, qui est d'être conseiller d'Etat, c'est plutôt manque de persévérance dans les emplois que faute de mérite.

Mme de la Berchère avoit de la confiance en moi; j'avois été l'ami d'un de ses frères alors que nous étudions chez M. Bocager, et qui s'étoit fait capucin. Elle me fit son exécuteur testamentaire avec M. son fils, M. de Roche-Pot, conseiller d'Etat. Elle me donna mille écus que je pris, mais dont pourtant je n'ai pas profité, car me doutant bien à peu près que j'en devois faire un bon usage, j'en ai donné une partie à Mme sa sœur, abbesse des Cordelières de la rue de Gre-

(1) Antoinette Le Fèvre d'Eaubonne, fille de Jean Le Fèvre d'Eaubonne, mariée le 22 juillet 1675 à Urbain-Pierre Le Goux de la Berchère, marquis de d'Inteville, comte de la Roche-Pot, fils de Pierre Le Goux de la Berchère, président au parlement de Bourgogne, et de Louise Joly. Antoinette d'Eaubonne mourut le 29 décembre 1709.

nelle, et une autre partie à une fille qui l'avoit servie et qu'elle considéroit, et à quelques autres personnes, suivant ce que je jugeai à propos, ce que je n'ai jamais dit qu'après.

Comme ces petits mémoires ne sont pas faits année par année en suivant l'ordre des dates, et que je me suis avisé de les écrire un peu tard lorsqu'il n'étoit plus tems d'y faire réflexion, je raconte les choses plus véritablement qu'exactement. Si quelque jour j'ai plus de loisir, j'y pourrai mettre quelque ordre et plus d'art, mais quant à présent je ne l'ai fait que pour montrer que je n'ai pas la vanité de faire croire que des choses pour lesquelles bien des gens m'ont loué fussent louables, ni l'opiniâtreté de persévérer pendant le peu de tems qui me reste à vivre dans les sentiments que je ne devois point avoir.

Lorsque mon père fut mort nous n'avions pas grande application à nos affaires, moi parce que je me mettois peu en peine de m'occuper ; je me souvenois de Paris et ne songeois qu'à y aller demeurer pour y faire une grande dépense, dans la chimère de m'élever, croiant que je parviendrois à être chancelier ou conseiller d'Etat au moins, sans avoir l'esprit de penser que qui veut la fin doit prendre les moiens. Mon frère ne faisoit pas non plus ce qu'il devoit pour d'autres raisons.

M. Fourneret, secrétaire du roi, un peu notre parent, se vint offrir de faire nos affaires ; nous

lui donnâmes une procuration; nous nous abandonnâmes entièrement à lui sans examiner son caractère; il faisoit tout à sa tête, et nous le laissions faire. Dans la suite nous nous en sommes très mal trouvés. Nous reçûmes de gros remboursements; il les plaçoit sans nous rien dire. Il me fit des bâtiments à Blaisy mal entendus (1), et si ce n'est point trop pour m'excuser et faire croire que mon mauvais ménage venoit plutôt de lui que de moi, je dirois qu'en cette seule administration de la terre et à ce qu'il y a dépensé, il m'en coûta plus de vingt mille écus, et je ne mentirois pas. C'étoit un homme, pour peu qu'on lui donnât de louanges et qu'on le flattât sur ce qu'il avoit de grands maniements, se laissoit aller et s'imaginoit être un grand personnage. J'en dirois davantage, mais il faut pardonner à sa mémoire, et prendre sur moi ce que je pourrois justement lui imputer.

Pendant que j'étois conseiller au Parlement de Paris, j'eus d'abord pour secrétaire un nommé Arnout, qui étoit secrétaire de M. de Fleury, travaillant beaucoup et utilement. Ce M. Arnout étoit dans le quartier et on en parloit; il mourut assez jeune.

(1) Boudan, dessinateur de Roger des Gaignières, a fait deux aquarelles représentant l'ensemble du château de Blaisy, en 1700, après ces restaurations. Voir à la Bibliothèque nationale, Estampes, Va, 33.

Je pris ensuite pour secrétaire un nommé Coutier, frère du secrétaire-intendant, maître d'hôtel et maître *aliboron* chez M. le premier président de Grenoble Denis Legouz de la Berchère, qui avoit quitté sa charge de premier président et qui vint mourir à Paris, comme je vois que font la plupart des premiers présidents de province, même ceux de Paris, qui, sur la fin de leurs jours, ne peuvent persister, ni résister à la fatigue. J'en donnerois une infinité d'exemples, comme M. Pelletier, M. de Harlay, M. de Novion de Paris, qui ne sont pas morts en place, MM. de la Faluère, premier président de Bretagne, Morand de Toulouse.

Je ne fais cette digression que par rapport à une pensée que j'ai eue pour une charge de premier président. Dans la suite, j'aurai lieu de parler sur mon compte, plusieurs charges m'aiant été offertes.

Ceux qui ont connu la grande amitié qu'avoit pour moi l'incomparable M. de Harlay, l'un des hommes du monde qui avoit le plus de mérite et de grands talents, et les bontés qu'avoit aussi M. le chancelier Boucherat (1), qui me traitoit comme si j'eusse été de la famille, n'attribuèrent pas à ma vanité ce que je pourrois dire là-dessus.

(1) Louis Boucherat, né le 20 avril 1616, décédé le 2 septembre 1699, d'abord conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant du Languedoc et de Bretagne, conseiller d'Etat, et enfin chan-

Mais pour revenir à Coutier, il vint demeurer avec moi au logis. Je demeurois en ce tems-là dans une maison de la rue des Roziers (1), faubourg Saint-Germain, assez commode et logeable pour un garçon qui n'auroit pas eu un grand équipage. Elle appartenoit à un nommé M. Desbelles, qui en avoit une autre presque vis-à-vis dans la même rue, bien plus grande et plus belle. Coutier, alors en intrigue chez M. Desbelles qui avoit deux filles, me la fit acheter. Ce n'étoit pas une mauvaise acquisition ; car effectivement elle étoit bien située, bien bâtie, grande ; elle avoit toujours été occupée par de grands seigneurs, M. le comte d'Auvergne, Mme de Quintin et autres. Elle me coûta vingt mille écus d'achat ; j'eus quelques remises pour les droits seigneuriaux. Comme elle appartenoit à deux sœurs, j'achetai la part de l'une, et fis liciter la part de l'autre. C'étoit Coutier qui se mêloit de tout cela, car je ne prenois guère connoissance de mes affaires, grande faute et fort préjudiciable ; il y eut bien de la tracasserie pour que cette maison me restât. Mme Le Feron, parente de Mlles Desbelles, étoit venue à la retraite, MM. les abbés

celier de France et garde des sceaux. Sa fille Marie-Madeleine avait épousé, le 23 février 1659, Henri de Fourcy, président de la chambre dont Joly de Blaisy faisait partie. C'est ce qui explique l'intimité entre ces divers personnages.

(1) Cette rue des Roziers correspondait à la rue actuelle de Saint-Guillaume, qui tombe sur le boulevard Saint-Germain.

Hennequin, frères de Mme Le Feron, grands tracassiers aussi de ma connoissance, s'entremirent, et enfin la maison me demeura. Elle me revint à vingt-deux mille écus, et dans la suite j'ai été obligé d'y faire des réparations et des ajustements pour ma commodité, qui ont monté à plus de quatorze mille livres. Il y a un très grand logement, belles salles haut et bas, grandes chambres, les écuries sur le devant et les cuisines à côté, sans qu'on soit incommodé des odeurs ; enfin, comme je l'ai déjà dit, ce n'étoit pas une mauvaise acquisition.

M. de Narbonne (1), toutes les fois qu'il venoit à Paris, logeoit avec moi ; nous faisions notre dépense ensemble ; je ne prenois rien du loyer et je nourrissois mes gens. On peut juger par le train qu'il avoit et par celui que j'avois aussi, considérant qu'il y avoit encore quelque logement de reste sur le devant, combien ma maison étoit grande et belle, et je la meublai assez bien, non pas de meubles magnifiques, mais propres et convenables à ma condition. J'avois une belle *tapisserie de Scipion* (2) que mon père m'avoit donnée par son testament ; j'aimois les porce-

(1) Charles Le Gouz de la Berchère, archevêque de Narbonne, cousin de l'auteur, et si souvent cité dans ces souvenirs.

(2) On sait que des *tapisseries de Scipion* avaient été faites pour Louis XIV ; nous ignorons si ce sont les mêmes dont il est ici question.

laines ; je fis accomoder quelques lits ; enfin sans donner dans de grands airs, on trouvoit qu'il y avoit de la propreté.

J'y mis ma bibliothèque ; j'avois un maître d'hôtel, un cuisinier, trois laquais, un cocher, un postillon, un portier, six chevaux de carrosse, un cheval de selle. Quand je venois en Bourgogne je faisois belle figure sans jouer ni me mettre dans le monde au-dessus de ma portée. Ma maison étoit entre cour et jardin, entourée de quantité d'autres hôtels ayant de grands jardins, qui rendoient la situation encore plus belle et plus saine.

J'en ai joui pendant plus de trente ans, pendant le temps que j'ai été conseiller et depuis président, mais, comme j'ai dit, je laissois le soin de mes affaires à Paris à Coutier qui étoit un fripon et à M. Fourneret qui ne l'étoit pas, mais qui n'étoit pas propre à bien gouverner.

Il ne faut pas s'étonner si je n'ai pas amassé de grands biens. Je fus contraint de mettre dehors Coutier, parce qu'on me donna avis de plusieurs choses qui n'étoient pas à souffrir ; il a amassé beaucoup de biens, je ne sais si cela lui a profité car j'ai oui dire qu'il étoit fort embrouillé. Il n'avoit qu'un fils qui lui a donné beaucoup de peine ; cet homme a emporté quelques papiers et autres choses, car il faisoit profit de tout ; mais comme il avoit soin de se cacher, il fallut me contenter de

la remise de quelques comptes qui ont été arrêtés généralement pour toute chose.

Pendant que j'étois conseiller, je venois tous les ans en Bourgogne. M. Bouchu (1), conseiller d'état qui étoit intendant depuis plus de trente ans vint à décéder. On lui donna pour successeur M. de Harlay-Bonneuil (2), gendre de M. Boucherat, du conseil royal, et depuis chevalier de France. Si jamais j'ai eu quelque bonheur en ma vie c'est celui dont je vais parler, car je fus assez heureux pour acquérir son amitié, dont la mémoire me doit être éternellement chère. Son mérite infini, son esprit on peut dire sublime, sa pénétration dans les affaires, et plus que tout cela la bonté de son cœur, la grandeur de son courage, l'ont rendu l'un des hommes les plus accomplis qu'on ait jamais vus.

D'abord qu'il fut arrivé en Bourgogne, il gagna les cœurs de tout le monde ; il étoit bienfaisant,

(1) L'intendant Claude Bouchu est mort en 1683, et fut enterré aux Carmes de Dijon, où lui fut érigé un mausolée. On doit à cet administrateur un important recueil en 12 vol. sur la situation des paroisses de la province.

(2) Nicolas-Auguste de Harlay, qui remplaça l'intendant Bouchu en 1683, est décédé le 2 octobre 1704. Il avait épousé, le 20 novembre 1670, Françoise-Louise-Marie Boucherat, fille de Louis Boucherat, chancelier de France, et d'Anne de Loménie. Nicolas de Harlay, comte de Bonneuil et de Césy, d'abord conseiller au parlement le 22 janvier 1672, puis maître des requêtes, conseiller du roi aux Etats de Bretagne, en 1673, fut enfin nommé intendant de Bourgogne et conseiller d'Etat.

généreux, magnifique, faisant une grande dépense, une chère propre et délicate, et ne cherchant que l'occasion de s'attirer l'estime générale. Aussi on peut dire sans exagération que jamais il n'y a eu d'intendant aussi aimé, et qui ait vécu avec tant de noblesse et de désintéressement.

Comme je venois passer toutes les vacances en Bourgogne, je les poussois le plus loin que je pouvois, et ne m'en retournois à Paris qu'environ les Rois. Il logeoit vis-à-vis du logis, dans la maison de madame des Barres (1). J'avois toutes les entrées chez lui, de sorte que j'y étois à tout moment. Je passois la meilleure partie du jour restant dans son cabinet lorsqu'il travailloit ; il n'avoit rien de caché pour moi; c'étoit un homme poli et de belles lettres, aiant eu une éducation très bonne. On ne s'ennuyoit jamais avec lui; il étoit naturellement enjoué, un peu trop railleur. S'il a eu quelque défaut, c'étoit celui-là, car pour les autres que l'envie ou que les

(1) Rue Chabot-Charny, 43. Cet hôtel reconstruit dans la première moitié du XVIIe siècle conserve encore dans des bâtiments accessoires des traces d'une construction plus ancienne qui remonte à la période médiévale. La nouvelle construction appartient à ce style dijonnais que l'on peut appeler parlementaire et dont la caractéristique est l'ordonnance des fenêtres à frontons alternativement aigus et curvilignes ; Dijon est rempli d'hôtels de cette époque et de même style. Dans beaucoup l'allége des fenêtres a été abaissé au XVIIIe siècle pour établir des balcons ; l'hôtel des Barres a échappé à cette transformation.

emplois qui attirent toujours de la jalousie lui ont fait imputer, si on lui avoit rendu justice, on auroit trouvé qu'il n'étoit pas tel qu'on a voulu le faire croire.

Quoique je fusse particulièrement bien avec lui, je n'ai jamais abusé de la plupart des grâces que j'aurois pu en tirer pour moi ou pour mes amis, comme je voiois que faisoient avec grand empressement plusieurs de MM. du Parlement de Dijon, dont quelquefois nous nous raillions ensemble, mais qui en tiroient pourtant toujours de grands avantages.

J'ai déjà dit qu'il n'avoit rien de caché pour moi, je le répèterai encore, et en donnerois de bonnes preuves, s'il étoit besoin. Comme il avoit du courage et de l'élévation, et qu'il étoit d'une naissance qui le pouvoit porter à tout, il avoit grande passion de s'avancer, et, quoiqu'il aimat les plaisirs, son ambition l'emportoit sur tout. Il ne regardoit l'intendance de Bourgogne que comme un passage ; nous nous entretenions tous les jours de tout ce qui se passoit dans le monde, et nous en parlions à cœur ouvert.

Quand M. le chancelier Le Tellier mourut (1), il en fut le premier averti, et pendant que chacun raisonnoit suivant ses idées sur le successeur,

(1) Le chancelier Michel Le Tellier est mort en 1685, et l'oraison funèbre de cet homme d'Etat a été prononcée par Bossuet et Fléchier.

lui, qui avoit de meilleurs avertissements et plus de lumières, sut bien que cela ne rouleroit que sur M. Boucherat ou sur M. le procureur général de Harlay, quoique son intérêt et une grande reconnoissance pour monsieur son beau-père le dut porter à souhaiter que le choix tombat sur lui. Je lui vis une certaine inclination et un certain gout pour la gloire de son nom, qui le portoit à souhaiter la place pour son cousin qu'il croioit être infailliblement chancelier, et nous avons vu depuis que M. le procureur général, devenu ensuite premier président, ne l'a jamais pardonné à M. Boucherat ; en toutes occasions, il le traitoit avec un mépris qui n'est pas convenable.

La nouvelle étant venue du choix que le roi avoit fait (1), nous étions M. de Harlay, madame sa femme et moi enfermés dans son cabinet. Dieu sait quelle joie nous eûmes, car je peux dire que j'en eus autant qu'eux. D'abord il pensa à la place de conseiller d'état, qu'il croioit ne pouvoir lui manquer, quoique M. le président de Fourcy fut le premier gendre, mais comme il étoit prévot des marchands et qu'il devoit, suivant les apparences, l'être infailliblement, et que d'ailleurs M. de Harlay avoit le cœur du beau-père et de la belle-mère, il ne tarda pas à être nommé, et cela lui fit prendre la pensée de quitter bientôt l'in-

(1) De Louis Boucherat, comme chancelier.

tendance. Il m'en avertit d'abord, et avant que personne s'en doutat. Il me dit par amitié d'en donner avis à M. de la Berchère, qui étoit à Rouen, et qui a du lui en savoir gré toute sa vie, car assurément s'il ne s'étoit pas trouvé quelques raisons qui empêchèrent M. de la Berchère de la demander, il lui eut rendu service.

Sitôt que M. de Harlay fut revenu à Paris, comme il logeoit chez M. le chancelier, il avoit plus de part que qui que ce soit à tout ce qui se faisoit à la chancellerie, sans néanmoins que M. le chancelier le laissa gouverner.

J'allois dans la maison familièrement ; il ne se passoit pas de jour que nous ne nous vissions, et je l'attendois le soir quand il revenoit, et causois avec lui de toutes choses. Depuis la première jeunesse il étoit intime ami de M. de Pontchartrain (1) qui étoit déjà en faveur.

Je dirai seulement ce qui peut me regarder. Les affaires du roiaume étant dans l'état qu'on a vu, on faisoit beaucoup de créations de charges. M. de Harlay, qui étoit à la source de la connoissance de tout ce qui se passoit, étoit toujours des

(1) Louis Philippeaux, comte de Pontchartrain, contrôleur général des finances, chancelier de France, marié à Marie de Meaupeou, et décédé le 22 décembre 1727, à l'âge de 85 ans : « Pontchartrain, quoique pauvre, dit Saint-Simon, était si honnête homme qu'il fallut le forcer d'accepter une place qui lui donnait le pouvoir, la faveur et les richesses. »

mieux averti et longtemps avant les autres. On fit des intendans de finances, il me le dit ; mais, comme ce morceau étoit trop fort pour moi, et que d'abord elles furent retenues pour les personnes qui avoient de grandes liaisons à la cour, il n'en fut pas question pour moi. Je pourrois bien m'étendre là dessus, et il y a bien des choses curieuses, ainsi que des anecdotes pour notre métier que je pourrois rapporter, si je ne craignois de faire de trop longues digressions.

On fit un grand changement dans le grand-conseil ; on y établit un premier président, et on y créa en titre des charges de Présidents, qui n'avoient été auparavant qu'en commission. Ceux des anciens qui avoient des commissions eurent la préférence pour en prendre en titre.

M. le président Boulanger en prit une ; M. de Brou (1) ; M. du Buisson, qui avoit une commission fut fait intendant des finances. M. de la Briffe, qui en avoit une, avoit été fait procureur général, de sorte qu'il en resta quelques-unes à remplir. M. du Tillet (2), homme de condition, maître des requêtes, en prit une. M. le chancelier en retint

(1) Denis Feydeau de Brou, marié à Marie-Anne de Voisin, fut successivement nommé conseiller au parlement, le 21 juillet 1694, intendant de Montauban, puis de Rouen, en 1686, président du Grand-Conseil, en 1690, et mourut le 10 novembre de l'année suivante.

(2) Charles du Tillet, marié le 19 juillet 1677, à Jeanne-Marie Brunet, fut d'abord conseiller au parlement, puis maître des requêtes, avant d'être président au Grand-Conseil.

une pour M. de l'Isle, conseiller au grand conseil, qui avoit épousé sa nièce.

M. de Harlay en retint une pour moi, et je puis dire que c'est lui principalement qui m'encouragea à la prendre, car j'étois fort indifférent pour mon avancement depuis que je m'étois laissé aller à mon humeur, et que je commençois déjà à me sentir accablé de vapeurs. C'étoit cependant une très bonne affaire, car les charges de président étoient fixées à cent soixante mille livres. Je vendois cent mille livres ma charge de conseiller, qui ne me rapportoit rien, et je prenois une charge qui, pour soixante mille livres de plus, me rapportoit quatre mille cinq cents livres de gages, sans compter l'avantage que j'avois d'être le premier montant au commissaire, qui en ce tems là valoit près de six ou sept cents écus.

M. Bignon (1), qui étoit président par commission, fut fait premier président. Il le méritoit bien, il étoit homme de bon nom, bon juge, savant, très riche, mais d'une humeur assez bizarre. M. Boulanger fut second président, M. Poncet, M. de Brou, qui avoient été rappelés de leur intendance, restèrent aussi présidents en titre. M. du Tillet, maître des requêtes, devoit passer devant moi. Il resta une question : Comment notre

(1) Thierry Bignon, né en 1632, d'abord conseiller au parlement de Paris, puis président au Grand-Conseil, marié à Françoise Talon, fille d'Omer Talon.

rang seroit-il réglé entre M. de l'Isle, qui étoit de la Compagnie et de plus nepveu de M. le chancelier, et moi, qui étois conseiller au Parlement, plus ancien à la vérité en réception que M. de l'Isle, mais qui n'avoit pas les mêmes avantages. On me mit en tête de vouloir passer devant lui; suivant l'inclination de M. de Harlay il n'y auroit pas eu de difficulté, mais suivant l'intérêt et l'honneur de M. le chancelier, qui en étoit le maître, et qui ne devoit pas abandonner son neveu, il devoit l'emporter.

Comme je vis qu'on hésitoit, j'eus l'impertinence de tracasser avec M. de Harlay, qui en toutes occasions me combloit d'amitié, et de lui dire malhonnêtement que je ne me souciois pas de la charge, soit qu'on me conservat mon rang, ou non.

J'aurois été bien embarrassé si l'on m'avoit pris au mot. Cela fâcha M. le chancelier, qui se mettoit facilement en colère, et, quoiqu'il m'aimat et estimat, il voioit avec chagrin que je n'avois pas de complaisance dans le tems qu'il me faisoit plaisir de lui céder pour une chose où il y alloit en quelque sorte de son honneur.

Cependant M. de Harlay sut si bien le tourner qu'il voulut bien me mettre devant M. de l'Isle sur la feuille qu'il devoit montrer au roi. Je me souviens que quand il revint de Versailles, comme j'étois toujours chez lui, c'est-à-dire chez M. de

Harlay, qui y demeuroit, il me fit appeler, et entrer dans son cabinet, où il me fit une mercuriale, le bout du nez lui rougissant, en me disant : Vous passerez, et vous passerez le premier, mais il me semble que je méritois que vous eussiez un peu plus de complaisance pour moi. Il n'en parla plus, je fis la révérence et me retirai confus. Il me fit la grâce de l'oublier, et je puis assurer très certainement et en vérité que depuis il ne m'en a jamais rien témoigné, au contraire il m'a marqué plus d'affection, de constance et de bonté que jamais.

Nous fûmes donc reçus en grande cérémonie au Grand Conseil où il vint tenir l'audience avec plusieurs ducs et pairs ; M. le grand prévôt et tous ses gardes y étoient ; il y avoit plusieurs conseillers d'état et maîtres des requêtes. Je ne tardai pas longtemps à être de commissaire, car M. Poncet mourut bientôt, et j'entrai en sa place.

Je ne dois pas oublier une chose où, sans vanité, j'ai servi utilement MM. les présidents du Grand Conseil, et où l'amitié de M. de Harlay et de M. Boucherat parurent, et même celle de M. de Harlai, premier président, qui, j'ose le dire, me considérait, comme je le prouverai ensuite.

Dans ces commencements de charge, il survient assez souvent des contestations pour les rangs ; nous avions par notre édit rang de maîtres des requêtes, et par conséquent au-dessus de

tous MM. les présidents des enquêtes, et autres auxquels ils cèdent ; cependant il y en a quelques-uns qui s'avisèrent de nous le vouloir disputer, je le fis régler par une déclaration que M. le chancelier nous donna. M. le procureur général de la Briffe y vouloit faire quelque difficulté, elle fut enregistrée le 7 septembre, dernier jour du Parlement. Je dois dire aussi que je pris des lettres de vétérance de conseiller au Parlement de Paris, quoique je n'y eus servi que dix ans (1). Il fallut aller visiter tous ces messieurs parce que c'étoit une grâce. M. Portail fut mon rapporteur : il me fit l'honneur de faire un petit éloge, et tous ces messieurs qui n'oppinèrent que du bonnet, comme c'est la coutume en pareil cas, témoignèrent y applaudir ; il n'y eut que le président de Nesmond Guillaume, qui, en opinant, dit que c'étoit une grande grâce, et qu'il ne falloit plus la rendre si commune. Elle avoit pourtant été faite à M. Rossignol, qui étoit président de la chambre des comptes ; il étoit de mes amis, et ce fut lui qui me donna le conseil de prendre de semblables lettres d'honoraires, car on ne sait ce qui peut arriver.

Puisque je parle de création, je dirai que lorsqu'on fit celle d'intendant des finances, M. de Caumartin, qui est de mes intimes amis, me

(1) Tout ceci se passe en 1690.

communiqua la proposition qui lui fut faite d'en prendre une. Il est homme de condition, distingué dans la robe, petit-fils de garde des sceaux, et qui pouvoit cheminer par les voyes ordinaires, c'est-à-dire des intendances de province ou ambassades, pour parvenir comme M. son père à la place de conseiller d'état, et encore plus, selon les occurrences. Je fus d'avis, ainsi que M. de Fieubet, à qui il en avoit parlé, qu'il ne devoit pas se mettre dans la finance ; cependant il s'est trouvé qu'il avoit mieux fait et qu'il a été plutôt conseiller d'état ; mais c'est par des rencontres particulières qu'il seroit trop long de s'amuser à conter tout ce que je sais là dessus qui ne me regarde pas.

J'ay été au conseil assez agréablement aimé et distingué des principaux, plus que je ne méritois ; je faisois bonne figure ; M. Dubois de Courcelier, homme d'un rare mérite et gentilhomme de bon nom, me fit d'abord de l'amitié. M. de Montholon, homme de condition, mais d'un esprit rude, qui fut depuis premier président de Rouen, me connoissoit, et quoiqu'il ne se soucioit guère des présidents, il me distinguoit, ainsi que le firent plusieurs de MM. les principaux conseillers qui, dans cette compagnie sont ordinairement de meilleure famille que dans les autres. Il est vrai qu'on y est un peu turbulent, et souvent il y a de grands démêlés, qu'il me fâche de dire qui

sont peu honnêtes ; comme je suis d'humeur pacifique, peut-être un peu trop douce et trop indifférente, ils trouvoient que je n'entrois pas assez dans leurs contestations, que je tâchois d'apaiser autant que je pouvois. Ils faisoient enrager M. Bignon, qui, comme je l'ai dit, étoit d'une humeur bizarre. Je crois qu'ils lui ont avancé ses jours ; son gendre, M. de Verthamon (1), qui regardoit cette place, comme elle est en effet, une des plus considérables de la robe et des plus importantes quand elle est bien remplie, avoit grand peur que quelqu'un ne la lui enlevât. MM. les présidents eurent dans ce tems là quelques pensées de faire tentative pour la faire supprimer et de la racheter.

M. Le Normand, qui étoit greffier et qui avoit été secrétaire du roi, avoit assez d'intrigue, et connoissoit parfaitement le conseil privé et ce qui se passoit chez les ministres. M. de Verthamon l'emploioit pour découvrir les allées et venues qui se faisoient par les présidents et par les prétendans. Il me vint trouver un jour pour savoir mon sentiment sur ce qui étoit proposé pour le réachapt de la charge. Je n'en étois pas d'avis, premièrement parce qu'il auroit fallu faire une grande finance et que dans peu on l'auroit remise

(1) François-Michel de Verthamon, premier président du Grand-Conseil, marié à Marie-Anne-Françoise Bignon et décédé le 2 janvier 1738 dans sa 83e année.

sur pied au premier besoin de l'Etat, en second lieu parce que j'étois fort des amis de M. de Verthamon, que j'avois connu bien longtemps avant que je fusse au grand conseil, et que je croiois que la compagnie ne pouvoit pas avoir un chef qui lui fût plus convenable ; il a beaucoup d'esprit, il est d'une très belle et très agréable figure, d'une bonne naissance, petit-fils de chancelier, beau-fils d'un maréchal de France, beau-frère d'un duc et pair, et allié de tout ce qu'il y a de plus considérable dans la robe, et par dessus tout cela fort riche. Je dis à M. Le Normand que je n'entrerois jamais dans les complots qui se feroient contre lui. Cela lui revint, car M. Le Normand étoit son espion ; il m'en a toujours scu bon gré, du moins il m'a paru que dans toutes les occasions où je voiois qu'on le cherchoit plutôt par chagrin et par intérêt que par bonne raison, j'ai toujours tâché d'apaiser les choses le plus qu'il m'étoit possible. Il a fait des fautes, comme tous les hommes en font ; souvent le crédit des parties qui ont été condamnées, et contre lesquelles on s'est élevé par un esprit qu'on croioit de justice, fait qu'on empoisonne les motifs par lesquels on publie qu'on s'est déterminé. Cela s'est vu dans l'affaire de M. le cardinal de Bouillon, et dans d'autres encore de Mme d'Armagnac, etc.

J'avois fait un journal de tout ce qui se passoit au Grand Conseil, il étoit assez exact et curieux,

mais comme je n'ai pas le don de persévérance, et que je suis fort négligeant, je ne l'ai pas continué, je l'ai même perdu ou je ne sais ce qu'il est devenu. Si quelque jour je le trouvois, je l'insérerois ici, et ce ne seroit peut-être pas le moindre endroit auquel on pourroit s'amuser, et dont l'on pourroit tirer quelque instruction. Il faut tâcher de ne dire jamais de mal des personnes avec lesquelles on doit vivre, comme messieurs de la compagnie où on est, mais il n'est pas défendu de connaître leur caractère, et de remarquer les principales causes des jugements qui se rendent souvent autant par caprice et au hazard que par de bonnes et solides raisons.

Ces réflexions sont trop sérieuses et me meneroient trop loin si je voulois les pousser, il vaut mieux diversifier la matière de ces petits mémoires tels quels et écrits confusément, pour dire la manière dont nous passions la vie honnêtement et avec agrément.

Nous avions une société chez madame de Richemond de M. et Mme de Caumartin, de madame Berthier, de M. de Mesmes, de madame Cebrette et plusieurs autres de ce quartier là. Il s'en rendoit d'autres quartiers, nous y soupions ordinairement, on n'y jouoit guère ou très petit jeu. Il y avoit de la conversation, des promenades et autres amusemens agréables que la plus sévère critique n'auroit pu blâmer. M. et Mme Bouchu s'y joigni-

rent aussi. M. Bouchu avoit été reçu maître des requêtes, et en peu de temps s'étoit fait connoître au conseil pour l'un des plus beaux esprits et des plus propres à s'avancer dans les emplois, aussi ne tarda-t-il guère à y être envoié. Il fut assez heureux pour avoir d'abord l'intendance du Dauphiné, qui dans la suite lui procura par le voisinage de Savoie et de Piedmont celle du Milanois, à cause des grandes guerres d'Italie, où il servit parfaitement bien.

Cela ne fait rien à notre sujet, je le dis seulement en passant, mais le plaisant et ce dont je veux me ressouvenir pour sortir du sérieux, ou naturellement je retombe, c'est que quand il fut nommé, il leva un grand équipage, et se résolut d'abord de ne rien épargner pour ne pas tomber dans la mesquinerie de M. d'Herbigny (1) auquel il succédoit. Il chercha d'abord un bon cuisenier, et comme M. de Caumartin, M. de Mesmes, M. de la Ferrière et encore d'autres messieurs étoient de bon gout il nous les faisoit essayer. D'abord nous résolûmes avec ces dames qui étoient de la partie de n'en trouver pas un de bon. Il nous donnoit tous les jours à dîner, et, chaque fois, quoiqu'il nous fit très grande chère, nous trouvions qu'il

(1) Henri Lambert, seigneur d'Herbigny, né le 3 novembre 1623, décédé le 23 novembre 1700, intendant à Moulins, 1666, en Dauphiné, 1679, à Montauban, 1691, à Lyon, 1694, puis à Rouen, conseiller d'Etat.

lui falloit encore un meilleur cuisenier, de sorte que pendant quinze ou vingt jours nous en essayâmes quinze ou vingt. Il voioit bien que nous nous divertissions, mais comme en ce tems là il étoit franc du collier et n'épargnoit rien, il ne se plaignoit pas de la dépense, non plus qu'il ne la plaignoit dans le Milanois, et où elle a été immense, et où, pour lui rendre justice, il faut avouer qu'il n'a pas fait de si grands profits qu'on se l'étoit imaginé, comme il a paru à sa mort, n'ayant pas laissé des biens à proportion. Il est mort à Tournus ou il s'étoit retiré cul de jatte, accablé de goutte et craignant toujours de mourir de faim, parce qu'il envisageoit les affaires du royaume dans l'état où nous les avons vu depuis. Il étoit d'une humeur enjouée, porté au plaisir, et dans la société dont je viens de parler il étoit toujours le premier à mettre en train.

Je remarque ceci, parce qu'effectivement nous y passions agréablement le tems, et depuis même qu'il fut parti on ne laissa pas de continuer de faire des parties à Saint-Ange ou M. de Caumartin qui a toujours vécu magnifiquement, recevoit les meilleures compagnies de la cour et de la ville. Nous ne nous dérangions pourtant pas de nos devoirs et des fonctions de nos charges. Je puis dire que j'ai été assez assidu à entrer, et que j'étois toujours des premiers, quoique j'eusse une santé fort foible et que mes infirmités dussent bien me déranger.

On s'imaginoit que j'avois effectivement plus de mal que je n'en avois en réalité, mais la vérité est que ceux qui ne connoissoient rien des maux dont je suis affecté,ne sont pas capables d'en juger.

J'ai passé par les mains de beaucoup de médecins, M. Finot,Helvetius et d'autres,dont je pourrois faire mention pour expliquer ce qui m'accabloit. J'avois un estomach qui ne digéroit plus pendant plusieurs mois, et qui marquoit une grande faiblesse. Je fus aux eaux de Bourbon-l'Archaubaut, en 1700,et tous ceux qui y étoient ne croioient pas que j'en deusse revenir. Il y avoit en ce tems là Mme de Neuville, M. de Maupertuis, M. de Caumartin, avec qui je logeai dans la plus belle maison de Bourbon, chez M. Detrapier, le plus célèbre médecin de ce païs là; l'abbé Aubry, que j'avois vu à Rome qui couroit toutes les eaux du royaume,y étoit aussi,M. le maréchal d'Harcourt, Mme Talon, M. de Roussillon, M. de Traversonne, et bien d'autres dont je ne me souviens pas. Je ne revins pas beaucoup soulagé. Je crois que c'est un médecin peu fameux qui connut le mieux mon mal, une affection mélancolique pour laquelle je pris les eaux de Forges. Nous ne nous sommes pas fait nous-mêmes, c'est Dieu qui nous a fait, et nous ne pouvons que nous aider des précautions qu'il ne nous défend pas de prendre et des remèdes qu'il a institués pour cela.

M. l'abbé de la Tournelle, mon ami fidèle, vrai cœur de gentilhomme, et dont je devrois avoir parlé, parce que nous avons toujours été unis et logés ensemble depuis que nous sommes associez, étoit du voiage. Je réserve à parler de mon amitié dans un endroit particulier, quoique nous ne fussions pas de la même humeur, nous nous convenions pourtant en ce qui est d'essentiel.

Comme j'écris tout ceci couramment et dans la seule vue de me remettre en mémoire certaines choses que je ne me souviens pas avec opiniâtreté, puisque je les expose pour les condamner, je n'oserois dire que j'ai des vapeurs effroiables, car on se moque ordinairement de ceux qui se plaignent, cependant il n'est que trop certain qu'il est impossible de s'en garantir; les larmes, les insomnies, les égaremens ne sont que des preuves trop affligeantes. Je suis quelquefois si troublé que je suis des cinq à six jours entiers sans pouvoir fermer l'œil, me promenant par ma chambre, me tenant enfermé et ne pouvant rien manger, ni m'appliquer à quoi que ce soit, enfin si fort accablé que, si j'étois demeuré en place, je n'aurois jamais pu m'empêcher de faire connoître qu'avec assez d'esprit et de mérite d'ailleurs j'en serois devenu incapable.

Lorsque M. Brulart (1) fut mort, la charge de

(1) Nicolas Brulart, baron de Sombernon, né le 19 janvier 1627, décédé premier président au parlement de Bourgogne, le 29 août

premier président, sur laquelle il y avoit un brevet de deux cent mille francs, étoit assez difficile à remplir, cependant M. Bouchu, intendant du Dauphiné, qui avoit une ambition démesurée pour lui et pour les siens, envoia d'abord à Paris un courrier pour la demander pour monsieur son oncle. Il avoit écrit en ce tems là pour avoir celle de Grenoble qui étoit vacante, et l'affaire étoit comme conclue, mais quoiqu'elle fut d'un plus grand revenu, comme il vit que celle de Dijon convenoit davantage, il écrivit avec ardeur pour son oncle, même sans sa participation.

M. le prince Henri-Jules (1), qui étoit attentif à ce qui regardoit son gouvernement, examinoit les sujets qui pouvoient se présenter.

Il arriva en même temps que M. Bouchu, intendant du Dauphiné, s'adressa à M. de Harlay avec lequel il vivoit en quelque correspondance ; il écrivit au ministre, mais plus particulièrement à M. le prince pour le prévenir.

Voici au vrai comme la chose se passa, et personne ne l'a bien su comme moi qui, étant intime de M. de Harlay, ne pouvois pas manquer d'être bien instruit.

1692. Cette charge était héréditaire dans sa famille ; son grand-père Denys Brulart, et son père Nicolas Brulart s'y étaient succédé.

(1) Henri-Jules de Bourbon, pair et grand-maître de France, duc de Bourbonnais, d'Enguien, de Chateauroux, de Montmorency et de Seurre, avait été pourvu du gouvernement du duché de Bourgogne, en 1685 et mourut le 1er avril 1709.

Comme M. de Harlay avoit un grand attachement pour M. le prince, avec lequel il avoit parfaitement bien vécu dans tout le cours de son intendance, et pour lequel il avoit conservé toutes sortes d'égards, il lui promit d'abord que M. le chancelier, de qui les premières présidences dépendoient, n'y mettroit qu'une personne qui lui seroit agréable. M. le prince qui avoit examiné les sujets qui se pouvoient présenter ou sur lesquels on pouvoit jeter les yeux, n'en trouva pas qui lui fut plus propre que M. Bouchu, attendu que son père avoit déjà été mis en place par la main de ses ancètres, de sorte que M. de Harlay fut presque comme engagé à agir pour lui.

On avoit parlé à M. le prince de moi, et j'avois l'honneur d'en être connu, m'ayant fait venir chez lui plusieurs fois sous des prétextes affectés de me parler d'affaires, comme de celles de M. le cardinal d'Estrées dont il vouloit bien s'informer, mais dans la vérité pour m'entendre parler et me connoître à fond. J'ose dire qu'il avoit conçu quelque estime pour moi, mais cela n'alloit pas dans cette occasion à me vouloir donner la préférence, parce qu'il regardoit MM. Bouchu de tout tems attachés à sa maison.

L'affaire traina longtemps à cause du brevet de deux cent mille francs, dont assurément il n'y avoit personne qui eut voulu ou pu faire le payement, car le roi n'en donnoit plus de pareille

somme de retenue, parce qu'il vouloit les diminuer. Cependant Mme Brulard, qui étoit appuyée du crédit de M. de Pontchartrain (1), son parent et son ami, étoit bien impatiente de voir cette affaire traîner, et demeurer dans l'incertitude pour son remboursement; elle cherchoit partout un homme bien riche, en état de la bien payer et qui fut agréable à la cour, car il falloit toutes ces qualités, ce qui n'est pas trop aisé à trouver. Elle eut consenti volontiers qu'on eut réduit le brevet, mais elle ne s'en expliquoit pas.

Dans cet intervalle M. Bouchu l'oncle, assez extraordinaire et fier mal à propos, vint à découvrir que son neveu, sans l'en avoir averti et sans sa participation, avoit fait des offres de payer en son particulier et en son propre et privé nom jusqu'a cinquante mille livres, il entra dans une si grande colère qu'il ne voulut plus entendre parler de la charge, et écrivit nettement à M. de Harlay, qui négocioit cette affaire pour contenter M. le prince et pour contenter Mme Bouchu avec laquelle il étoit en relation à l'inscu de son mary, j'en ai vu les lettres et en sais les particularités, qu'il le remercioit et qu'il n'y voulut plus songer.

(1) Louis Philippeaux, comte de Pontchartrain (1643-1727), successivement conseiller au parlement de Paris, 1660, premier président au parlement de Bretagne, 1667, intendant des finances, 1689, secrétaire d'Etat, 1690, chancelier de France, 1699-1714.

Ce fut pour lors que M. de Harlay, qui n'avoit plus d'obstacle de M. le prince, me pressa fort, et ce fut en ce tems là que M. le prince qui s'étoit toujours fixé à M. Bouchu, s'expliqua qu'à son défaut il vouloit bien de moi, et qu'il consentoit que M. de Harlay, qu'il savoit être mon ami intime, me rendit tous les services imaginables, même pour la diminution des brevets. M. le chancelier me prit les mains de la meilleure amitié du monde, et me les tint près d'un quart d'heure, me disant : monsieur, je vous prie que j'aye la satisfaction de mettre à la place de premier président de Dijon un honnête homme et de mérite surqui on puisse se reposer, avec cette assurance que la justice sera bien rendue. Je vous soutiendrai, et pour le brevet je pourrai le faire diminuer jusqu'a 40.000 écus et même quelque chose de moins en votre faveur, ce que je n'ai pas voulu faire pour d'autres.

Qui ne se seroit pas rendu à des offres si obligeantes et si glorieuses ! Voilà encore une des fautes principales que j'aye faites en ma vie ; il est vrai que, selon les apparences, c'en étoit une grande et une espèce de manque de courage, mais dans le fond, moi qui me connoissois, et qui savois ce que je ne voulois pas déclarer ouvertement, que mes vapeurs me rendroient très souvent incapable d'aucune fonction, j'en fis confidence à M. de Harlay, auquel je ne devois rien céler, et

qui me disoit l'état de son bien, comme je devois lui dire l'état du mien, qui étoit déjà un peu diminué. Je refusai cette grâce. J'aurois bien eu la charge de premier président de Grenoble, si j'eusse voulu, mais ni les unes ni les autres ne me convenoient, par la raison que je viens de dire, outre qu'à ma grande confusion je devois encore avouer que je n'étois déjà plus si riche que je l'avois été.

On proposa M. de la Berchère, qui avoit des services et les grands biens qui auroient été nécessaires pour se faire agréer, mais M. le prince éloigna cette affaire, et pour ne pas refuser absolument, on lui fit dire qu'on pourroit le replacer ailleurs, et on ne lui parloit pas de la diminution du brevet.

On jeta les yeux sur MM. de Mussy (1), Maillard, La Boutière et Guyet, mais simplement pour parcourir tout ce qui se présentoit à l'imagination.

On vouloit faire revenir à la passe M. Bouchu, qui à la fin se détermina. Je me souviens qu'étant un jour allé voir M. de Gourville, ami des Bouchu, il me dégouta fort des premières présidences, me disant que son ami M. de la Faluere, premier président de Bretagne, s'étoit fort repenti d'avoir

(1) Il faut lire de Mucie, car il est probablement question de Jacques de Mucie, seigneur de Neuilly et de Sennecey, conseiller puis président au parlement et intendant de la marine, qui fit, en 1704, un testament conservé aux Archives de la Côte-d'Or, série E, 1424.

quitté sa charge de président des enquêtes. Je ne donnai pas dans ce panneau, je vis bien à quelle intention il me le disoit, mais il n'en étoit pas besoin, car, comme on peut voir, je n'en n'étois pas trop en train.

M. Bouchu a fait la même fin que M. de la Faluere, car deux ou trois ans avant leur mort, ils sont tombés en imbécilité et ne sont plus entrés au Palais.

C'est à ce propos que j'ai dit ci-dessus au sujet des charges de premiers présidents, j'en aurois sans vanité pu avoir quelqu'une, car je passois pour un homme de quelque esprit, désintéressé, d'assez bonne famille et de bonnes mœurs ; on ne connoissoit pas tous mes défauts.

On m'a même offert de me mettre en train des ambassades. M. Bergeret, premier commis de M. de Croissy (1), et plus que tout cela, M. de Harlay m'en ont fort pressé plusieurs fois. Quelles fautes n'ai-je pas faites même en amitié? car lorsqu'il alla en ambassade plénipotentiaire à Rizwich, il me pressa fort d'y aller avec lui. Il fit plus, car, n'y étant pas allé, et depuis aiant fait venir madame sa femme et M. de Creveceur, son gendre, il me fit solliciter vivement d'y venir avec eux et

(1) Charles Colbert, marquis de Croissy et de Torcy, conseiller d'Etat, grand trésorier des ordres du roi, ambassadeur en Angleterre, ministre et secrétaire d'Etat, le 20 novembre 1679, décédé le 28 juillet 1696.

avec M. l'abbé de Thou, qui eut plus de courage que moi. J'aurois été logé dans sa maison avec tous les agréments imaginables.

Voilà encore un beau trait qu'on ne peut excuser que par mes vapeurs, qui m'ont toujours fait prendre le mauvais parti, et qui en me faisant traîner une vie languissante, m'ont réduit dans un état qui ne me fait trouver aucun gout en aucune chose. Cela est bien augmenté depuis la mort de ce cher et incomparable ami, dont j'ai plus de deux cents lettres que je relis quelquefois pour me soulager.

J'ai négligé mes amis quoiqu'ils ne m'aient pas négligé. Je ne me soucie plus de rien de ce qui peut rendre la vie agréable. J'aime la solitude et la retraite ; j'aurois assez aimé l'étude, si dans la suite j'avois pu m'appliquer. Ma bibliothèque est assez belle, mais je l'ai toute dérangée en laissant la principale partie des livres à Paris, par un effet de mes vapeurs qui m'en ont fait disposer de différentes manières. J'en ay porté une partie à Blaisy, une partie à Dijon. M. Blanchard (1) en a fait un catalogue fort bien raisonné ;

(1) Les particularités relatives à M. Blanchard (Elie), antiquaire, né à Langres le 8 juillet 1671 et décédé le 11 février 1755, ne sont pas sans intérêt. Il avait été élève de Dacier, et publia dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, dont il faisait partie depuis 1714, un certain nombre de dissertations; *Mémoires histor. sur les animaux respectés en Egypte* ; *Recherches sur la ville de Mégare en Achaïe.*

c'est un honnête homme qui est demeuré deux ans au logis. Il est de Langres, et vint à Paris à peu près comme M. d'Aucourt, dont j'ai parlé au commencement de ces mémoires.

J'ai toujours été ravi de faire plaisir et de contribuer autant qu'il m'a été possible à l'avancement des personnes qui pouvoient faire quelque chose. Comme je n'avois pas trop besoin de lui que pour me tenir compagnie, et que je voiois qu'il pouvoit s'appliquer plus utilement, je lui conseillai de chercher quelque bon endroit. Il entra chez M. Deniart, premier valet de chambre du roi qui me connoissoit, et qui voulut bien s'en rapporter à mon témoignage, pour élever son fils qui a épousé M[lle] de Marsolier, fille unique d'un conseiller au Grand Conseil, mon intime ami et l'un des meilleurs sujets de la compagnie.

Après avoir été chez M. Deniart, M. Blanchard est entré chez M. de Villeroy ; je lui ai souvent donné de bons conseils et seroit bien capable d'en profiter, s'il vouloit ; il est savant et est déjà entré dans l'Académie des sciences, et pourvu qu'il ne fût point trop philosophe, il mériteroit assurément quelque chose de bon Pendant qu'il étoit au collège de Clermont avec M. de Villeroy, il voioit souvent MM. de Norges (1) qui y étoient,

(1) Il s'agit d'Antoine et de Guillaume Joly, fils de Guillaume, seigneur de Norges, tous deux neveux de l'auteur.

et s'ils avoient suivi ses avis et les soins qu'il leur donnoit par reconnoissance pour moi, ils n'en n'auroient été que mieux.

J'ai la faiblesse d'aimer mon nom dont je voudrois bien pouvoir me guérir. Je suis fâché quand je vois que ceux de ma famille ne se soutiennent pas comme je voudrois. Nous avons une branche à Paris qui ne fait pas mauvaise figure; il y a plus de cent ans qu'elle y est connue. Ce fut François Joly (1), seigneur de Fleury, frère de mon grand-père Antoine, seigneur de Blaisy, qui s'y est établi, dont le fils (2) fut conseiller au Grand Conseil et attaché au cabinet de Richelieu par le moien de M. Bouthiller de Rancey (3), son beau-frère, père de l'abbé de la Trappe. Les petits-fils (4) ont pris alliance avec les Talon, et sont à présent sous les charges d'avocat-général.

Quoique M. de Fleury n'eut pas de si grands biens que ses beaux-frères, MM. Voisin et Bignon, il avoit pourtant bien autant de courage pour

(1) François Joly, fils de Barthélemy, greffier en chef du parlement, en 1578, maître des requêtes de la couronne de Navarre, en 1600. Il acquit les seigneuries de Fleury, Merogiz, La Mousse et la Cremière, et laissa dix enfants.

(2) Jean, seigneur de Fleury, conseiller au parlement de Bretagne, en 1629, puis conseiller au grand conseil en 1691.

(3) Denis Bouthillier, seigneur de Rancé, président en la chambre des comptes de Dijon, avait épousé Charlotte Joly, sœur de Jean.

(4) Jean-François, seigneur de Fleury, marié à Madeleine Talon, et Guillaume-François, marié à Marie-Françoise Le Maitre.

avancer ses enfans et faire honneur au barreau comme leur grand-père maternel Omer Talon.

Lorsque M. de Harlay, fils du premier président, quitta sa charge d'avocat-général, l'aîné de M. de Fleury qui avoit plaidé avec applaudissement au barreau, et qui s'étoit fait lieutenant-général des Eaux et Forêts, eut une grande passion d'entrer en cette charge de son grand-père et de son oncle président à mortier, il y eut beaucoup de concurrens, et cette charge d'avocat-général qui coutoit trois cent mille livres étoit un gros morceau.

M. d'Aulnay (1), fils de M. de Gourgue, qui avoit épousé une Barillon, petite-fille de M. le chancelier, et qui par ce seul endroit convoitoit toutes les charges pour profiter du poste de M. son grand-père, se présenta d'abord. Ainsi, quand je parlai à M. de Harlai, mon ami, pour M. de Fleury, il me dit d'abord l'obstacle que nous trouverions ; cependant nous ne perdîmes pas courage. M. le premier président, qui avoit tout crédit auprès du roi, ne se soucioit pas trop de M. de Gourgue, ni de faire plaisir à M. Boucherat, qu'il n'aimoit pas et dont le gendre n'étoit en vérité pas capable de remplir la place. M. le

(1) Jean-François-Joseph de Gourgue, marquis de Vayres et d'Aulnay, né le 3 décembre 1670, décédé le 24 juillet 1734, dont le père Jean de Gourgue, président à mortier au parlement de Bordeaux, était mort en avril 1684.

chancelier le sentoit bien lui-même, mais il ne savoit comment se débarrasser des importunités de M. de Gourgue qui, pourtant à la fin, ouvrit les yeux et se désista.

Ce fut pour lors que M. de Fleury redoubla ses poursuites; il fit agir M. Dongois auprès de M. le premier président. Je n'avois pas bonne opinion des facultés de M. de Fleury. M. le chancelier, qui étoit ancien dans la robe, se piquoit de connoitre à fond toutes les facultés de la plupart de ceux qui en étoient et qui avoient passé par devant lui, car il étoit grand constituant. Il me fit un jour cette objection, et sans sortir du respect je lui répondis qu'il pouvoit se tromper. M. le premier président me parla encore plus franchement, et me dit qu'il vouloit toutes les suretés pour le payement. Je lui répondis que si étois assez heureux pour qu'il crut que ma caution fut bonne, je m'offrois. Il me répondit honnêtement et il n'exigea rien.

Dans ce tems là cette charge étoit convoitée par plusieurs gens, ainsi qu'il ne s'en trouve que dans Paris qui se jettent à tort et à travers dans les emplois sans s'examiner. M. Turgot Saint-Clair, conseiller au grand conseil, à présent intendant d'Auvergne, petit présomptueux et fort superficiel, fit d'abord offrir à M. le président cinquante mille livres plus que la fixation ; on peut bien penser qu'il fut écouté volontiers, mais cette somme

ne servit qu'à la faire acheter plus cher par M. de Fleury.

M. de Montgivraut (1), frère de M. des Haguais (2), vrai chevalier d'industrie, aiant acquis plus d'un million de bien sous M. de Louvois, qui dans la suite lui en fit des affaires, étoit un homme qui avoit la dernière confiance de M. de Fleury, le conseiller, chez lequel il déposoit tout ce qu'il avoit de plus précieux. Il étoit un peu parent à MM. Talon. et avoit toujours été fort attaché à leur famille. Il faisoit l'homme d'importance et ne considéroit que les gens de la cour ou de la haute volée dans la robe. Quand il fut revenu de son exil, il n'avoit pas grande idée de moi, parce que je ne me faisois pas trop valoir, surtout auprès des gens de ce caractère. Il lui arriva une chose dont il fut surpris, et que je ne dois jamais oublier à la louange de M. de Harlay, quoique cela n'eut été su que de très peu de monde.

M. de Montgivraut se piquoit de faire réussir toutes les affaires dont il se mêloit par ses intrigues, et il avoit une passion démesurée que M. de Fleury fut avocat général. Il s'avisa de faire offrir mille pistoles à madame de Harlay pour la mettre dans ses intérêts. Je ne saurois être trop pénétré de tou-

(1) Augustin des Haguais, chevalier de Montgivraut, ingénieur.

(2) Jean-François des Haguais, conseiller d'honneur et avocat général en la cour des aides de Paris.

tes les marques de bonté que j'ai reçues de cette maison qui seront éternellement gravées dedans mon cœur. Sitôt qu'elle entendit parler de moi, elle témoigna vivement qu'il ne seroit jamais question d'argent auprès d'elle pour ce qui regarderoit mes parents et mes amis de cœur, qu'il ne falloit d'autres recommandations que mon nom, pour qu'elle s'intéressât en ce qui me regardoit.

M. de Montgivraut, qui ne savoit rien de notre amitié avec M. et madame de Harlay, pensa tomber de son haut, et dès ce tems là commença à me considerer davantage, tant les badauts de Paris et les esclaves de la cour ont de faible et de ridicule, cela soit dit en passant.

Mais pour revenir au fait de M. de Fleury, enfin il l'emporta sur ses concurrens par les bonnes voies, et pour ce qu'effectivement on ne pouvoit lui refuser sans injustice. Il fut reçu avec un applaudissement général. C'étoit une des meilleures têtes et des plus estimables qui peut-être eussent été dans cette place, qui a été remplie par de si grands sujets, les Talon (1), les Bignon (2), les

(1) Omer Talon, mort en 1652, puis son fils Denis Talon, né en 1628, mort en 1698 président à mortier. On a publié leurs *Plaidoyers et discours*, en 1821, 6 vol. in-8.

(2) Jérome Bignon, décédé en 1656, et ses fils, magistrats qui joignirent à leurs fonctions parlementaires la charge de bibliothécaires du roi.

Seguier (1), les Daguesseau (2), les d'Espesse et tout ce qui a passé dans la suite par les plus grandes dignités de l'état. Il se fit admirer tout d'abord ; il étoit si laborieux qu'il n'y avoit aucun travail dont il se chargeat et dont il ne vint à bout. Il fit un riche mariage, et quand il eut été quelque tems à ranger ses affaires, je lui donnai un bon conseil qui fut de payer tout entièrement M. le premier président, qui vouloit aussi ranger les siennes. Dieu n'a pas permis qu'il y ait resté longtemps, mais j'ose dire, sans prévention, qu'il n'y a pas de place qu'il n'eut été très digne de remplir, et auxquelles, selon les apparences, il ne fut parvenu. Je le regretterai toute ma vie, et ne me consolerois pas si son frère qui etoit avocat général de la cour des aides ne lui avoit succédé, et ne promettoit par son éloquence et ses manières gracieuses de s'avancer encore davantage. Il n'y a qu'à voir les discours qu'il a faits dans les grandes occasions qui se sont présentées pour en être convaincu. Comme M. de Pontchartrain et autres à qui il tenoit l'ont bien servi, je ne veux pas faire un détail d'autres circonstances quoique j'y aie eu plus de part.

(1) Pierre Seguier, président à mortier, mort en 1580. Son fils Antoine, mort en 1626. Son petit-fils Pierre Seguier, chancelier de France, mort en 1672.

(2) Henri-François d'Aguesseau, fils d'Henri d'Aguesseau, intendant du Limousin, dont les plaidoyers et les éloquents discours ont fait la réputation.

Je n'ai pas été si heureux pour M. Doujat (1) à présent intendant de Maubeuge, quoique son amitié fut d'une cordialité qui n'entre pas en comparaison avec aucune ; il étoit conseiller au Grand-Conseil. Il eut une grande passion et un gout pour avoir la charge de procureur général du Grand-Conseil, et comme il s'étoit lié avec moi d'une amitié cordiale, et qu'il croioit que j'étois propre à m'entremettre pour le faire réussir dans son envie, il m'emploia, et je crus que je devois aussi me servir du canal de M. de Verthamon, premier président, qui n'auroit pas souffert qu'on lui donna, un homme avec lequel il ne se seroit pas accordé. M. Doujat étoit son parent ; il a toujours crû que M. de Verthamon l'avoit trompé. Je ne le crois pas, mais quoiqu'il en soit M. de Charmont trouva les moyens de traiter avec M. de Berrière, qui avoit été conseiller au Parlement et ensuite greffier du conseil et supprimé, et par le moien de M. de Saint-Pouange, il tira une grosse somme de M. de Berrière.

Ainsi M. Doujat fut exclu ; ça été un bonheur pour lui, car il est mieux intendant à Maubeuge.

(1) Jean-Charles Doujat, d'abord intendant à Poitiers, de 1705 à 1708, puis intendant du Hainaut, en résidence à Maubeuge, 1708-1720. Il y avait des relations de famille entre les Doujat, les Joly et les Talon, Jean-François Joly de Fleury, avocat-général et conseiller au parlement de Paris, avait épousé, en 1664, Madeleine Talon, fille d'Omer Talon et d'Henriette Doujat.

Il a de très bonnes qualités qui le rendent estimable et cher à ses amis.

J'ai déjà dit que comme je n'écris pas de suite je ne cherche aucun ordre ni aucun art, mais seulement la vérité et le souvenir de mes amis. J'ose présumer qu'ils m'ont trouvé quelques bonnes qualités que leur affection leur a fait paroitre encore meilleures qu'elles n'étoient, mais après avoir bien dit du mal de moi, qu'il me soit permis d'en dire du bien sur la probité, qui est la seule, à ce qu'il semble, dont on doive se piquer. Il ne dépend pas de nous d'être homme d'esprit, ni d'avoir mille autres qualités brillantes qui servent à faire fortune, mais il dépend de nous d'être homme de bien. Il ne suffit pas d'avoir de la réputation, il faut que nos actions nous la méritent solidement. Plût à Dieu que j'eusse eu autant de lumière et autant de capacité que j'avois de bonnes intentions pour rendre la justice.

Mais que sert de parler de ses sentiments, chacun s'en peut faire honneur, et comme je n'écris que pour me faire connaître par certains endroits que quelques gens ne feroient point de difficulté de dissimuler, je me dépeins tel que je suis. Les amitiés du monde sont souvent si fragiles, si fausses, parce qu'elles sont ordinairement intéressées. Je n'en n'ai jamais eu de telles, aussi n'ai-je pas cherché à en faire mon profit, et je ne me suis jamais attaché qu'à des personnes que j'ai cru

devoir mériter l'estime des gens du monde plutôt par leurs bonnes qualités que par leur fortune. Mais où m'emporte l'amour-propre et le penchant qu'on a de parler de soi-même, et de se regarder par quelque bon côté ! je voulois m'en défendre au commencement du récit de ces bagatelles, j'y tombe, et si je m'étois pris plus tôt à écrire ceci et que je ne l'eusse pas fait en trois ou quatre jours, comme je puis assurer en verité que je l'ai fait, je l'aurois peut-être mieux digéré et rangé, mais je ne l'aurois pas fait si naïvement.

Ma paresse, mon indolence, mes langueurs causées par mes vapeurs m'ôtent tout le goût et le plaisir que j'aurois pu prendre vraisemblablement avec le nombre d'amis que j'ai eu le bonheur d'avoir. Je sais bien que qui en a tant n'en a guère de véritables, et qu'il faut se renfermer et se réduire à très peu, mais cela ne laisse pas d'avoir son exception, et quand on a du goût et qu'on sait faire un bon choix, on n'en sauroit trop avoir. Il suffit qu'il y en ait quelques-uns de préférence.

Mais que sert tout cela quand on s'est retiré du monde et qu'on ne peut plus s'en servir. Je suis dans une incertitude, j'ai une incapacité absolue de m'appliquer à mes affaires, et il faut qu'avec une connaissance parfaite de ce que je devrois faire, je demeure dans la malheureuse situation de ne le pouvoir. Néanmoins, lorsque je suis avec quelques-uns de mes amis, il faut que je me con-

traigne et que je retrouve assez de force pour paroitre tel que je dois et que je devrois être, comme, sans vanité, j'étois autrefois dans ma tendre jeunesse.

J'ai aimé les belles lettres et tout ce qui peut plaire dans la conversation et dans le commerce du monde. Je m'y suis diverti et me suis amusé à un certain genre de curiosités d'histoires généalogiques et de la connoissance des familles qui servent ordinairement à délasser des études plus sérieuses.

M. de Gaignière (1), qui avoit été un élève de M. Le Laboureur (2), étoit venu en Bourgogne chez madame de Musigny, sa cousine (3), et j'avois fait connoissance avec lui peu de tems après que j'étois sorti du collège. C'étoit une autre manière de chevalier d'industrie, car il n'avoit rien et n'étoit pas de si bonne maison qu'il vouloit le faire croire. Il entra chez M. de Guise qui avoit épousé mademoiselle d'Alençon, et, quand ce prince fut mort, il resta chez M[lle] de Guise en qua-

(1) François Roger de Gaignières, né le 30 décembre 1642, décédé le 20 mars 1715. Les collections importantes de cet amateur érudit ne sont pas les moins précieuses de la Bibliothèque nationale, et nous sommes trop redevables à cet éminent collectionneur pour ratifier les appréciations dédaigneuses et hautaines du marquis de Blaisy.

(2) Le Laboureur, né en 1623, mort en 1675, historien connu par un certain nombre d'ouvrages que l'on consulte encore avec intérêt.

(3) Barbe de Blanchefort, veuve d'Auguste de Changy-Musigny.

lité d'écuyer. Il avoit un logement à son hôtel qu'il avoit fort approprié de petits portraits en porcelaine et autres curiosités.

Il se mit en tête de bâtir une fort belle maison et y faire des galeries à fond perdu devant les Incurables. Il s'associa de M. l'abbé de Verthamon d'avec lequel il se sépara, afin que la maison lui demeurat à lui seul. Nous lui prêtâmes de l'argent, M. Rossignol et moi, il me l'a très bien rendu, je n'ai qu'à m'en louer par cet endroit.

Je le fréquentois souvent, ainsi que M. d'Hozier (1), et nous nous trouvions chez M. de Caumartin, qui, avec mille bonnes et agréables qualitéz, joignoit celle de posséder parfaitement les belles-lettres, et d'être fort instruit dans l'histoire généalogique, presqu'autant que M. de Refuges. Ils me mirent dans ce goût, et ils furent en partie cause que j'achetai en Bourgogne les manuscrits de Palliot (2) en quinze volumes.

(1) Charles René d'Hozier, fils du célèbre généalogiste, et généalogiste lui-même, avait continué les travaux de son père mort en 1660. Il lui avait succédé dans la charge de juge d'armes et avait été nommé généalogiste du roi.

(2) Pierre Palliot, né à Paris le 19 mars 1608, mort à Dijon le 9 avril 1698, à l'âge de 90 ans. Cet infatigable travailleur qui avait réuni des matériaux historiques si précieux sur la Bourgogne, s'intitulait : *parisien, historiographe du roi, imprimeur du révérendissime évêque de Langres, de messieurs les Elus des Etats de Bourgogne et de la ville de Dijon, marchand libraire, graveur en taille douce, maître orfèvre de Paris*, etc. Ce savant historiographe et imprimeur avait été longtemps auparavant en relations avec

Je n'en ferai pas une plus ample mention ici, parce que je l'ai faite dans une espèce de préface que j'ai mise au commencement du premier volume.

Je ne dirai rien plus de M. Gaignières, parce que sur la fin de ses jours il est tombé dans une imbécilité qui lui a fait faire un testament qui ne lui a pas fait honneur, et qui a fait savoir qu'il avoit plutôt le masque que la réalité. Il vendit toutes ses curiosités au roi ; elles sont déposées chez M. de Clairambault pour les examiner et séparer bien des choses qui, à vrai dire, ne sont que du fretin.

Il ne se trouve guère de gens qui ne soient sujets à faire des fautes. Il faudroit des volumes entiers si l'on vouloit dire tout ce que l'on sait. Si Dieu me prêtoit vie, je ferois volontiers un chapitre particulier des différents caractères, car quoique les actions de ma vie aient été de peu d'importance, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, je ne laisse pas de trouver quelque consolation en y faisant réflexion et en écrivant avec naïveté. Il y en a bien que je voudrois m'empêcher d'envisager parce que mes vapeurs me rendent triste, et Dieu a voulu qu'il m'en restat quelque désagrément. Ce seroit ici le lieu de parler du bon

Joly de Blaisy, et avait dressé, en 1674, l'arbre généalogique de la famille de ce magistrat. L'original de ce travail existe encore aux Archives de la Côte-d'Or, E. 1033.

usage que j'en devois faire pour mon salut, mais je ne veux pas mêler des choses si importantes avec plusieurs bagatelles.

Il vaut mieux s'arrêter sur ce qui se passe dans le cours ordinaire, principalement dans ce qui s'est passé dans les charges de conseillers au Parlement de Paris et présidents au grand Conseil. J'ai fait la faute de ne pas regarder comme le point essentiel d'étudier à fond ce qui est de plus nécessaire pour les bien exercer, comme le droit civil et canonique. Dans l'une et l'autre juridiction, on doit en avoir une connoissance parfaite. Mais, quand on se trouve avoir du bien et de l'agrément dans le monde, on s'y laisse aller, et l'on goûte plus volontiers les plaisirs que l'on a d'y être dans les divertissements et dans les compagnies que dans les sciences.

Je venois passer mes vacances en Bourgogne pour m'y divertir. Ce fut pendant une de ces années que madame de Caumartin (1), chez qui j'avois toujours été en grande liaison et de société depuis qu'elle étoit mariée avec M. de Caumartin, que j'avois toujours fréquenté chez madame de Richebourg, sa mère, chez laquelle, comme j'ai déjà dit, nous nous trouvions souvent le soir en fort

(1) Marie-Jeanne Quentin de Richebourg, fille unique de Charles Quentin, seigneur de Richebourg et de Saint-Ange, maître des requêtes, et de Marie Feydeau, avait épousé, le 6 juin 1680, M. de Caumartin, si souvent cité dans ces souvenirs.

bonne compagnie, fit son testament. Il y avoit longtemps qu'elle étoit incommodée et qu'elle traînoit après avoir essaié toute sorte d'eaux de Vichy, de Forges, de Plombières et autres.

Elle s'avisa, je ne sais comment, de me faire un legs de deux cent cinquante mille livres. Je puis dire en conscience et en honneur que je n'ai jamais eu la moindre connoissance ni le moindre soupçon de cette affaire tant qu'elle a vécu, ni qu'on m'en ait jamais dit le moindre mot. Je crois que ce fut à Saint-Ange que cela fut résolu par le conseil de madame de Neuville et de M. le duc de Noirmoutier (1), mais on me le dit après sa mort qui arriva plus d'un an après qu'elle eut fait son testament.

Elle a souffert longtemps et est morte d'une maladie de langueur, qui la réduisoit à un état bien fâcheux et bien douloureux. Elle ne sortoit presque plus de sa maison depuis les derniers mois, et il y avoit toujours grande compagnie chez elle. J'y allois encore plus souvent qu'à l'ordinaire, car je suis homme d'habitude, et ne m'accommode pas aisément des visages nouveaux.

J'étois si peu instruit des dispositions qu'elle

(1) Antoine-François de la Trémoille, duc de Royan, dit le duc de Noirmoutier, seigneur de la Ferté-Milon, marié 1° à Marguerite de la Grange-Trianon, décédée en 1689, 2° à Marie Duret de Chevry, fille de François Duret, président en la Chambre des comptes de Paris.

m'avoit faites que, m'entretenant quelquefois avec son mari de l'état de ses affaires que je connoissois, je lui disois qu'il devroit prendre quelques mesures. Je puis assurer, pour lui rendre justice, qu'il détournoit toujours l'entretien, et me répondoit si froidement que j'en étois même scandalisé.

Enfin madame de Caumartin mourut (1). Je fus tout étonné qu'on me dit qu'elle me donnoit par son testament 250.000 livres. Elle faisoit plusieurs legs à différentes personnes ; elle nommoit M. le chancelier de Pontchartrain son exécuteur testamentaire. Je ne balançai pas un moment à connoître quelle avoit été son intention. J'avoue que j'en fus si troublé que je fus, selon mon ordinaire, accablé de vapeurs, qui ne manquent guère de me prendre quand j'ai quelque chose dans l'esprit. Je fus trois ou quatre jours sans dormir ; on n'est pas trop comme cela quand on est libre. On ne le connut pourtant point trop, parce que je me renfermois le plus soigneusement que je pouvois.

J'écrivis à M. le chancelier qui étoit exécuteur testamentaire et qui étoit parent par sa femme et héritier *ab intestat*, et je lui marquai qu'avant de rien faire je le priois de me donner les ordres auxquels je me soumettrois avec toute la déférence imaginable. Il me répondit, suivant sa coutume, le plus honnêtement du monde, et avec la meil-

(1) Madame de Caumartin est morte le 21 mai 1709.

leure marque d'estime pour M. de Caumartin et pour moi, qu'il voudroit bien que le legs fût encore plus considérable, qu'il étoit persuadé que j'en ferois bon usage. J'ai encore ses lettres et les papiers concernant cette affaire pour ceux qui viendront après moi, et qui voudront peut-être apprendre quelque chose de particulier.

D'abord que je vis M. le chancelier, madame de Richebourg (1), M. d'Harouys (2) et autres témoignoient être ravis qu'on m'eut fait un si gros présent. Je me résolus d'en faire usage le plutôt que je pourrois, car pour ne pas mentir ce fardeau me pesoit beaucoup.

M. de Caumartin, d'abord que sa femme fut morte, se retira chez M. de Mesmes, son ami, qui étoit pourtant intéressé à la succession, parce qu'il étoit parent par sa femme et un des héritiers. Je le voiois tous les jours chez M. de Mesmes, sans que nous parlassions de la moindre chose, il n'étoit pas tems.

M. le président de Croiset (3), qui étoit un des

(1) Marie Feydeau, femme du maître des requêtes Charles Quentin, seigneur de Richebourg et de Saint-Ange.

(2) André d'Harouys, maître des requêtes, intendant de Franche-Comté de 1700 à 1702, puis intendant de Champagne, de 1702 à 1711.

(3) Louis-Alexandre Croiset, président de la quatrième chambre des enquêtes du Parlement de Paris, créé marquis d'Estiaux, en 1702, avait épousé Catherine Rossignol, fille d'Antoine Rossignole maître des Comptes, et de Catherine Quentin de Richebourg. Cette dernière était sœur de Mme de Caumartin, et par suite le président Croiset devait hériter de sa tante.



héritiers par sa femme, étoit celui qui supportoit le plus impatiemment que sa cousine m'eut fait un si gros legs. Il me demandoit si j'étois si fort de ses amis. Quoiqu'il en soit je lui dis nettement que je ferois ce qu'un honnête homme doit faire. Il est vrai que je n'en n'avois jamais eu la moindre connoissance ni de ses intentions.

J'ai su depuis qu'elle avoit fait réflexion que son mari qui étoit d'une dépense immense, et dont souvent je lui ai parlé comme un vrai ami doit faire, avoit dépensé plus d'un million à Saint-Ange et qu'elle avoit cru qu'il perdroit tout cela qui auroit retourné à ses héritiers. Il avoit une infinité de créanciers, car il avoit pour plus de douze cent mille livres de debtes et quinze ou seize années d'arrérages, et on peut dire que sans l'autorité et la bonne volonté de M. le chancelier de Pontchartrain, qui empêcha qu'on ne mit le scellé, et qui lui rendit tous les services imaginables pendant son exécution testamentaire qui ne dura que six semaines, car il s'en déporta tout aussitôt qu'il put, M. de Caumartin eut été abîmé.

J'étois toujours à inviter M. des Haguais qui se mêloit de toutes ces affaires là tant par rapport à M. de Caumartin que par rapport à M. de Pontchartrain, de parler à M. de Caumartin et de le faire travailler à finir, car il est naturellement négligeant, et quand on doit beaucoup, et qu'il faut vendre les choses auxquelles on avoit le plus d'at-

tachement on a bien de la peine de s'y résoudre.

Je voulus à toute force me décharger du fardeau que j'avois sur les épaules. Je consultai M. des Haguais, j'en entretins M. le chancelier, plusieurs avocats et M. Pilon, procureur au Chatelet qui est le plus emploié dans ces sortes d'affaires, et qui etoit de ma connoissance. Ils ne trouvèrent point de meilleur expédient sinon que je fisse une donation de cette somme de deux cent cinquante mille livres. Je la fis de tout mon cœur et jamais je ne me suis trouvé plus soulagé. Cela lui a bien servi tant pour ce qui regarde les héritiers que les créanciers.

Je ne parlerai pas davantage des suites de cette affaire là, car M. de Caumartin a eu dans sa fortune des révolutions assez particulières. C'est le plus aimable homme du monde, il semble qu'il soit glorieux et n'est qu'abstraction. Je connois toute la famille à fond qui fait meilleure figure que jamais, et si cela ne rendoit pas ces mémoires trop longs, je dirois bien des particularités qui pourroient servir de grandes instructions.

J'ai présentement si besoin de repos que la moindre agitation et la moindre contention d'esprit m'accable et me met dans des inquiétudes que je ne saurois exprimer. Je suis insupportable à moi-même, car quand il me faut voir quelqu'un de mes meilleurs amis, qui, comme on peut connoître par tout ce que je viens de dire, seroit apparament fort aise de me voir, je ne saurois m'y

résoudre. J'aime la retraite, et ne me trouve nulle part en état de travailler, je ne saurois m'appliquer, même à mes affaires, que j'ai laissées dans une négligence qui n'est pas permise.

Je serois ravi quelquefois de me trouver avec des personnes qui me supporteroient volontiers, comme M. Trudaine (1), M. Caumartin, M. l'abbé de Marsollier (2) et d'autres que je pourrois nommer sans me tromper, mais dans le moment que je suis avec eux, je ne laisse pas d'avoir la pluspart du tems la mort devant les yeux, sans toutefois que cela paroisse ni que cela me rende plus sage et plus chrétien.

Voilà trop sincèrement un portrait ou plusieurs personnes ne voudroient pas me reconnoître. Mes vapeurs, ou si vous voulez mes humeurs, qui ne paroissent pas, me font trouver du refroidissement pour les choses que j'ai le plus souhaitées et qu'un moment après je souhaite. Je connois parfaitement tous ces défauts, si je les dissimulois sur ce papier, je suis assuré qu'on ne m'en imputeroit que quelques uns, mais non pas dans toute leur étendue comme je les dépeins. Quelquefois

(1) Charles Trudaine, conseiller d'État, intendant à Lyon, 1704-1710, puis intendant en Bourgogne, 1710-1711.

(2) Jacques Marsollier, archidiacre d'Uzès, né à Paris en 1647, décédé le 30 août 1724, historien consciencieux mais bien médiocre. On lui doit la *Vie de l'abbé de Rancé, abbé de la Trappe*; *l'Histoire de Henri de la Tour d'Auvergne*, abbé de Bouillon ; la *Vie de Saint François de Sales*; la *Vie de Mme de Chantal*, etc.

je vais chercher des amusemens, d'autres fois je les fuis sans raison. Si je pouvois m'appliquer, par exemple il y a quelques années que M. l'abbé de Dangeau (1), dont j'ai parlé quelque part succinctement dans ces petits mémoires, me fit l'honneur de m'inviter et de me recevoir dans une petite assemblée de gens d'esprit qui se tient chez lui tous les mardis, M. le marquis, son frère (2), s'y trouve toujours, M. l'abbé de Choisy (3), M. l'abbé de Longuerue (4), quelquefois M. Danchet (5), de l'académie française, M. Alary (6), M. Rague-

(1) Louis de Courcillon, abbé de Dangeau, déjà cité dans ces souvenirs.

(2) Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, né le 21 septembre 1638, décédé le 9 septembre 1720, académicien honoraire de l'Académie des sciences, qui remplaça Scudéry en 1668 à l'Académie française. On lui doit de curieux mémoires sur le règne de Louis XIV.

(3) François-Timoléon de Choisy, né à Paris le 16 août 1644. Le récit de ses aventures est consigné dans *l'Histoire de la comtesse des Barres* qu'on lui attribue. *La Vie de Mme de Miramion,* sa parente, a fait quelque bruit.

(4) Louis Dufour, abbé de Longuerue, né en 1652, décédé le 22 novembre 1733 à 81 ans. C'était un enfant prodige qui dès l'âge de quatorze ans savait le latin, le grec et les principales langues modernes. On lui doit de nombreux ouvrages.

(5) Antoine Danchet, de l'Académie française et de celle des inscriptions, né à Riom en Auvergne, le 7 septembre 1671, mort à Paris le 21 février 1748.

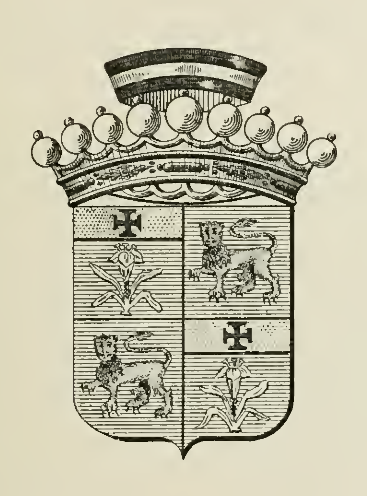
(6) Alary (l'abbé Pierre-Joseph), économiste, né à Paris en 1689, mort dans la même ville le 15 décembre 1770, d'abord secrétaire de l'abbé de Longuerse, prieur de Gournay-sur-Marne, plus tard précepteur du dauphin qui devint Louis XV, et enfin membre de l'Académie française, sans avoir produit d'ouvrages dont on puisse parler.

net (1) et quelques autres honnêtes gens, très spirituels et de bon commerce. On s'y entretient très agréablement de sciences et de nouvelles qui ne sont pas frivoles. On lit quelques ouvrages, comme par exemple la *Vie de Turenne*, de M. l'abbé Raguenet. Chacun y disoit son avis avec liberté et jugement, mais comme je sentois que je ne tenois pas mon coin aussi bien que j'aurois voulu, je revenois quelquefois mortifié après la conférence.

Je suis revenu en Bourgogne, et je n'ai pas eu le courage de m'entretenir par lettres et n'ai pu avoir la moindre application. J'ai voulu me laisser aller à mon humeur incertaine. J'aime pourtant l'étude ; j'ai même quelque connoissance des sciences et des belles lettres, et plus qu'il ne paroit, plus aussi que je n'affecte d'en faire paroitre. Plût à Dieu qu'à l'exemple d'un grand homme, dont la réputation a été très célèbre, je puisse prendre la résolution de travailler tout de bon à ce qui est de plus essentiel, lequel pour y parvenir plus facilement et rompre tout d'un coup avec toutes ses habitudes, changea de quartier, et ensuite se retira dans la campagne où il demeura quelque tems, d'où étant de retour, il témoigna si bien qu'il vouloit quitter le monde, qu'enfin le monde le quitta. Il établit le règlement de sa vie dans sa retraite

(1) François Raguenet, né à Rouen, vers 1650, précepteur des neveux du cardinal de Bouillon, historien et littérateur estimable

sur deux maximes principales, qui sont, de renoncer à tout plaisir et à toutes superfluitéz comme on peut voir dans un petit abrégé de sa vie. O combien je suis encore éloigné d'une si sainte et salutaire pratique !



TABLE

DES

NOMS PROPRES

Chaque chiffre porte : 1° l'indication de la page du *Bulletin de la Société*, 2° l'indication de la page du tirage à part. Ces deux indications sont séparées par un trait.

